Nations Unies S/PV.4498



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4498e séance

Mercredi 27 mars 2002, à 10 heures

New York

Président :	Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Lajous
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

02-30604 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Espagne et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la République yougoslave de Serbie et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija.

Sur l'invitation du Président, M. Čović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil et M. Arias (Espagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite à M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil entendra aujourd'hui un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Après son exposé, je donnerai la parole aux membres du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je suis heureux de fournir une mise à jour sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis le dernier exposé fait aux membres du Conseil sur la question, le 25 février.

Le mois de mars a été chargé pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Des progrès ont été accomplis sur les questions prioritaires présentées au Conseil au cours du dernier exposé. Le résultat le plus remarquable a été la formation d'un gouvernement après plusieurs mois d'impasse, et le transfert au Kosovo hier des derniers prisonniers albanais du Kosovo détenus dans des prisons serbes.

Les efforts de la MINUK pour encourager un accord politique entre les trois principaux partis albanais du Kosovo ont abouti, le 28 février, à un accord pour former un gouvernement de coalition dirigé par M. Bajram Rexhepi du Parti démocratique du Kosovo (PDK). Le même accord prévoit que M. Ibrahim Rugova de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) en sera le Président et quatre portefeuilles ministériels ont été alloués à la LDK, deux au PDK et deux à l'Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK).

Outre cette répartition des portefeuilles ministériels au terme de l'accord de coalition, les membres du Conseil se rappelleront que le Cadre constitutionnel réserve un ministère aux Serbes du Kosovo et un ministère à une autre communauté minoritaire. Ce dernier portefeuille a été confié à un membre de la coalition bosniaque/gorani VATAN qui a quatre sièges à l'Assemblée.

Mais malheureusement, la Coalition serbe pour le retour au Kosovo (Povratak) n'a pas jusqu'à présent proposé de candidat à un poste ministériel. Néanmoins, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, espère que cela pourra se faire sous peu. Il s'est félicité du fait que le 28 février, quand l'accord sur le gouvernement de coalition a été conclu, M. Čović, que nous sommes heureux de voir parmi nous aujourd'hui, au cours d'un entretien avec les médias serbes, a déclaré être encouragé par cet

accord qui garantissait l'égalité entre toutes les communautés du Kosovo et que Povratak espérait obtenir au moins un poste dans le futur Gouvernement du Kosovo.

L'accord de coalition a été approuvé le 4 mars à une majorité de plus des deux tiers de l'Assemblée du Kosovo. Les membres serbes de l'Assemblée du Kosovo ont pris part au vote, bien qu'ils aient choisi de s'abstenir. L'approbation de cet accord a élu le Président du Kosovo, le Premier Ministre et les ministres désignés par les partis. Deux autres membres de l'Assemblée présidentielle proposés par le PDK ont été approuvés lors d'un vote séparé, portant le nombre total des membres de cet organe à neuf personnes.

Peu avant la réunion de l'Assemblée, de graves allégations ont été portées contre le Premier Ministre désigné, M. Rexhepi. Ces allégations ont fait l'objet d'une enquête menée par la police de la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), et elles se sont avérées infondées.

Ces accusations n'ont pas contribué à renforcer la confiance entre les communautés et à établir une relation fonctionnelle entre toutes les communautés au sein des institutions provisoires d'administration autonome.

L'Assemblée a sanctionné le Président et le Gouvernement, et le Président Rugova et le Premier Ministre Rexhepi ont ensuite fait des déclarations à la presse sur plusieurs questions, y compris celle de l'indépendance. M. Steiner a parlé avec M. Rugova et M. Rexhepi peu après ces déclarations. Il leur a indiqué que de telles remarques ne sont pas utiles et a souligné que les institutions autonomes provisoires doivent centrer leur attention sur les domaines qui leur sont transférés en vertu du Cadre constitutionnel.

Comme je l'ai mentionné, la Coalition pour le retour n'a pas encore nommé un candidat pour le ministère qui lui est réservé – le Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural. Elle a, en fait, assujetti sa participation au Gouvernement à l'allocation d'un autre ministère aux Serbes du Kosovo – le Ministère des retours, un domaine qui est réservé au Représentant spécial du Secrétaire général en vertu du Cadre constitutionnel. M. Steiner a cherché à répondre aux souhaits des Serbes du Kosovo et à encourager leur engagement constructif par le biais d'options novatrices pour la création d'un ministère.

Il a rencontré la Coalition pour le retour le 19 mars et a offert un ensemble de dispositions qui comprend la création du poste de Ministre adjoint pour la coordination des retours et des affaires communautaires au sein du Bureau du Premier Ministre. M. Steiner a également proposé la création d'un poste de conseiller pour les Serbes du Kosovo, au sein du Bureau des retours et des communautés de la MINUK. M. Steiner a incité la Coalition pour le retour à nommer un Serbe du Kosovo compétent au Ministère qui leur est assigné et à ne pas laisser passer l'occasion de participer à la fonction publique, où des centaines de postes sont encore à combler par des Serbes du Kosovo compétents. Nous espérons sincèrement que la Coalition pour le retour réglera ses problèmes internes et répondra favorablement à l'offre que M. Steiner lui a faite. Il serait effectivement honteux qu'après tous les efforts qui ont été déployés par toutes les parties, les Serbes du Kosovo se refusent à eux-mêmes la possibilité de participer au Gouvernement.

M. Steiner a rencontré une fois de plus la Coalition pour le retour hier, le 26 mars, pour poursuivre le débat sur la participation des Serbes du Kosovo au Gouvernement. La Coalition a insisté pour qu'un ministère extra-institutionnel sur les retours soit créé, et M. Steiner a expliqué que cette démarche irait à l'encontre du Cadre constitutionnel. Non seulement il n'y a pas de base juridique pour qu'un ministère soit créé à l'extérieur du Gouvernement provisoire, mais la question des retours est une responsabilité spéciale qui incombe à la communauté internationale et qui relève des pouvoirs réservés au Représentant spécial du Secrétaire général. Elle ne peut donc pas être déléguée aux institutions autonomes provisoires. Le Représentant spécial se propose de poursuivre activement ses efforts pour faire participer les Serbes du Kosovo aux institutions gouvernementales et pour trouver une solution à l'intérieur du Cadre constitutionnel. M. Steiner se féliciterait, bien sûr, de l'appui du Conseil à cet égard.

Maintenant qu'un Gouvernement a été mis en place, le transfert des pouvoirs a commencé. Les départements de transition ont été transformés en ministères, et les institutions provisoires d'administration autonome doivent maintenant s'attaquer à la tâche consistant à gouverner. Le Gouvernement s'est réuni le 15 mars, puis le 22 mars, et le Premier Ministre Rexhepi l'a exhorté à travailler en collaboration pour toutes les communautés du

Kosovo. Les débats ont principalement porté sur les priorités de chaque ministère, en vue d'établir un plan gouvernemental. Les ministères travaillent actuellement pour mettre en place leurs bureaux et pour recruter des fonctionnaires, y compris des membres des communautés minoritaires. M. Rexhepi et certains de ses Ministres ont déjà rencontré les représentants d'institutions financières internationales et des donateurs pour les prier instamment de continuer à appuyer le Kosovo.

Le 20 mars, M. Steiner et le Commandant de la KFOR, le général Valentin, ont déjeuné avec le Président du Kosovo, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée. Ils ont convenu que ce format, que l'on appelle le « 2 + 3 », sera utilisé de façon régulière pour traiter des questions de politique et pour régler les problèmes de façon officieuse.

Les membres de l'Assemblée du Kosovo reçoivent une formation par l'intermédiaire de l'initiative d'appui de l'Assemblée, mise sur pied par le pilier de la MINUK chargé du renforcement des institutions pour fournir une formation dans des domaines comme l'éthique législative et la supervision de l'exécutif. La MINUK encourage également le vif intérêt manifesté par des membres de la société civile du Kosovo pour l'amorce d'un dialogue avec les institutions provisoires d'administration autonome. Le 7 mars, des dirigeants d'organisations non gouvernementales clefs ont convenu de travailler avec le pilier de la MINUK chargé du renforcement des institutions pour créer un conseil consultatif pour renforcer le rôle des organisations non gouvernementales dans le processus législatif et d'élaboration des politiques.

Dans le secteur économique, l'une des principales priorités consiste à créer des emplois. Le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes – qui s'élève toujours à 50 % – constitue une menace possible pour la stabilité du Kosovo. La privatisation est perçue comme un moyen important de favoriser le développement économique, et la MINUK s'efforce de créer un climat favorable pour faire progresser cette démarche.

La situation en matière de sécurité dans son ensemble s'est améliorée au cours du mois écoulé, et le taux d'assassinats a diminué. Entre le 1er janvier et le 11 mars de cette année, il y a eu 16 assassinats au Kosovo. Si ce taux – même s'il est toujours élevé – devait se maintenir, la police de la MINUK s'attend à ce que le nombre d'assassinats cette année soit moins élevé qu'au cours des deux dernières années, car il y en avait malheureusement eu 250 en 2000 et 136 en 2001.

Les attaques contre les communautés minoritaires se sont poursuivies, toutefois, mais elles ont été moins fréquentes dans certaines régions qu'au cours des mois précédents. Une importante présence policière, des couvre-feux dans des zones agitées et plusieurs arrestations ont eu des répercussions sur la situation en matière de crime. De façon générale, la MINUK estime que la liberté de mouvement s'est améliorée, en particulier dans la région de Gnjilane, où il semble que les Serbes du Kosovo peuvent se déplacer plus librement dans l'ensemble de la région.

Le nouveau Commissaire de police de la MINUK, M. Stefan Feller de l'Allemagne, est entré en fonctions le 15 mars. M. Feller, comme les membres du Conseil le savent peut-être, n'est pas un nouveau venu dans la Mission – il était Commissaire de police adjoint jusqu'en mai de l'année dernière. Nous nous félicitons de la continuité sur le plan de l'expérience que sa nomination apportera à la Mission.

L'une des initiatives importantes en cours en ce moment est la deuxième amnistie pour la possession d'armes, qui a commencé le 15 mars et qui se poursuivra jusqu'au 15 avril. Il s'agit de la deuxième amnistie de ce genre que la KFOR et la police de la MINUK organisent. Le Conseil se souviendra que la première a eu lieu en juin dernier, juste avant l'entrée en vigueur du règlement 2001/7 relatif à l'autorisation de possession d'armes au Kosovo. Cette deuxième amnistie coïncide avec la formation du Gouvernement qui, lors de sa première réunion officielle le 15 mars, a appuyé pleinement l'effort visant à réduire le nombre d'armes en circulation au Kosovo.

Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la criminalité organisée, grâce à la promulgation, le 18 mars, du règlement 2002/6 relatif aux mesures techniques et secrètes de surveillance et d'enquête. C'est une règle dont l'objectif est de renforcer la capacité d'enquête et de poursuite dans les affaires de criminalité organisée en permettant à la police et aux procureurs d'utiliser différents types d'activités secrètes. Un autre pas en avant important a été la création, à la fin février, d'une unité traitant des informations et des opérations délicates au Ministère de la justice. L'une des fonctions importantes de cette

unité sera de transformer les renseignements en preuves qui puissent servir dans un tribunal.

Concernant les retours, le Bureau des rapatriés et des communautés de la MINUK est en train de préparer des retours vers 25 sites divers dispersés à travers le Kosovo. Des groupes de travail locaux et régionaux se réunissent régulièrement sur tout le territoire du Kosovo afin de parvenir à un consensus entre toutes les parties prenantes – y compris la communauté majoritaire albanaise du Kosovo – concernant la question des retours et afin de mettre au point des projets spécifiques en la matière. Une évaluation générale des dommages constatés dans 66 sites potentiels pouvant servir aux retours est maintenant achevée. On a constaté que les dommages causés aux biens et aux infrastructures connexes étaient graves et qu'ils exigeraient une assistance financière considérable pour les activités de reconstruction.

Un volet important du processus de planification des retours concerne, de toute évidence, des mesures de confiance destinées à promouvoir la réconciliation et à créer un climat propice aux retours. Plusieurs projets de réconciliation sont en cours dans différentes municipalités mixtes, comme Kamenica, où un projet multiethnique pour la jeunesse a été lancé, et à Strpce. Le pilier du renforcement des institutions de la MINUK a également rapproché les représentants de la société civile des Albanais du Kosovo et les organisation non gouvernementales de la Serbie afin d'établir un dialogue civique et d'instaurer la confiance. Une activité analogue a consisté à inviter des journalistes albanais du Kosovo à visiter les médias de Belgrade afin de promouvoir la compréhension et la coopération.

Un ensemble complet de mesures concernant les retours inclut non seulement la mise en chantier des retours, mais également la création de mécanismes efficaces permettant aux communautés intéressées de participer directement au processus. M. Steiner espère que cette démarche sans exclusive qu'il a proposée aux Serbes du Kosovo sera acceptée, étant donné qu'une participation active de toutes les communautés est essentielle au succès du processus des retours.

Le Représentant spécial a souligné que la coopération avec la République fédérale de Yougoslavie continuera d'être définie par le Document commun, par l'intermédiaire du Groupe de travail de haut niveau. Le mois dernier a vu beaucoup d'activités se dérouler au sein des deux sous-groupes du Groupe de travail de haut niveau, qui ont traité de la coopération avec les entités de la police et de l'appareil judiciaire, respectivement.

De longues négociations entre la MINUK et M. Čović ont abouti hier au transfert vers le Kosovo de 146 Albanais kosovars dont on savait qu'ils étaient détenus en Serbie. Le chiffre initial fourni était de 153, mais au cours des préparatifs du processus de transfert, on s'est aperçu que 7 d'entre eux avaient déjà été libérés. M. Steiner est extrêmement satisfait de ce que tous les détenus albanais connus qui voulaient retourner au Kosovo aient maintenant pu le faire. Ce transfert a été précédé par la mise à la disposition du tribunal des dossiers judiciaires relatifs à la majorité des détenus restants.

Ces dossiers ont été examinés par les responsables du département de la justice de la MINUK, notamment par des juges internationaux. L'examen judiciaire a déterminé qu'un grand nombre de détenus avaient des condamnations qui étaient juridiquement non justifiées, et ces informations ont été communiquées aux autorités serbes. Ainsi, la majorité des détenus, dont la plupart avaient été condamnés pour des activités relatives au conflit du Kosovo, ont été libérés dans les 24 heures qui ont suivi leur retour au Kosovo. Il s'est avéré qu'un nombre plus restreint de détenus avaient des condamnations justifiées, et ils purgeront leurs peines au Kosovo. Les dossiers pour les détenus restants sont incomplets et ces détenus continueront d'être emprisonnés jusqu'à ce que l'on puisse retrouver leurs dossiers ou statuer que leurs dossiers demeurent retrouvables.

Un autre pas en avant en matière de coopération concerne la première visite commune – le 13 mars – dans un prétendu centre de détention illégal au Kosovo, conformément au Protocole relatif aux équipes mixtes de vérification des prisons secrètes. La visite a confirmé que le site en question était en fait un centre de santé mentale administré par le Département de la santé.

Concernant les relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. Steiner a rencontré le Président Trajkovski le 18 mars à Skopje. La visite a débouché sur deux accords importants. Le premier a trait à la création d'un comité mixte d'experts qui s'occupera de la situation pratique sur le terrain faisant suite à l'accord de démarcation des frontières passé entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-

République yougoslave de Macédoine. Le Gouvernement kosovar a apporté son plein appui aux efforts déployés par M. Steiner afin de réduire les tensions dans la zone frontalière en abordant les problèmes concrets, et a exprimé sa volonté de participer au comité mixte d'experts dont la création est prévue.

Deuxièmement, un accord a été atteint sur la nécessité d'amorcer une coopération des services de police afin de s'entendre sur un mémorandum d'accord qui traitera de la prévention du crime en général et de la lutte contre la criminalité organisée.

En conclusion, je voudrais dire que, comme les membres du Conseil ont pu s'en apercevoir, les six dernières semaines qui se sont écoulées depuis l'arrivée de M. Steiner au Kosovo, le 14 février, ont été plutôt chargées. Une fois familiarisé avec la mission et avec les principaux acteurs sur le terrain, il a été amené à conclure que, pour que les institutions provisoires naissantes d'administration autonome puissent se concentrer sur le travail à accomplir et pour que la MINUK ait elle-même un plan de campagne exact, il faut établir un certain nombre de critères communs qui serviront d'objectifs-cibles dans des domaines clefs. L'identification de critères réalistes est en cours, et nous tiendrons le Conseil informé des progrès réalisés.

Je suis convaincu que le Conseil s'associera à la MINUK pour saluer la nouvelle du transfert vers le Kosovo des détenus Albanais kosovars. Cette question s'est révélée extrêmement délicate et a fait obstacle au processus de réconciliation depuis que la MINUK a établi sa présence au Kosovo. Nous espérons que la solution de ce problème d'une façon qui consolide l'état de droit, ainsi que la détermination continue de la MINUK de déterminer le sort des personnes disparues, renforceront la coopération entre les communautés à l'heure où le Gouvernement kosovar s'attaque au dur travail de l'autonomie provisoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Son Excellence M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de Serbie et Président du Centre de coordination conjoint yougoslave et serbe pour le Kosovo et le Metohija.

M. Čović (Yougoslavie) (*parle en serbe; interprétation anglaise fournie par la délégation*) : Avant de commencer à parler du dossier du Kosovo, je voudrais présenter au Conseil un bref aperçu de la situation dans le sud de la Serbie; j'ai préparé un exposé écrit plus détaillé aux fins d'examen. Grâce au soutien et à l'aide apportés à titre bilatéral par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la KFOR et de nombreux pays ici représentés, nous continuons de consolider le processus de réconciliation dans le sud de la Serbie. À cette fin, je voudrais mentionner quelques-unes des mesures de confiance récemment adoptées dans le cadre de ce processus.

Plus de 345 nouvelles recrues, y compris 213 Albanais de souche et 23 femmes, ont suivi une formation encadrée par l'OSCE et ont été affectées à la police multiethnique en Serbie méridionale. Le Gouvernement serbe a dépensé plus de 16 882 000 dollars pour divers projets d'infrastructure en 2001 et envisage de dépenser encore 10 millions de dollars cette année. Ceci vient s'ajouter à l'aide considérable fournie par d'autres pays. Les élections municipales sont prévues pour le 15 ou le 16 juin prochain. Nous avons retiré de la région 12 282 soldats des unités spéciales puisque la paix a été établie. Il y règne une liberté de mouvement et une sécurité totales. L'intégration des représentants de souche albanaise et de la communauté rom dans les institutions de l'État a été intensifiée. L'amnistie et l'abolition ont été pleinement mises en œuvre. Les unités militaires seront retirées des bâtiments scolaires à Bujovac et de l'usine de chaussures à Presevo d'ici le 15 avril. Huit mille neuf cent quatre-vingt-deux personnes déplacées de souche albanaise sont retournées chez elles en Serbie méridionale. D'autre part, les problèmes de papiers auxquels les Albanais étaient confrontés ont été réglés de sorte que leurs diplômes et autres certificats délivrés au Kosovo-Metohija sont pleinement reconnus.

Il reste cependant beaucoup à faire. Nous devons continuer à améliorer l'infrastructure, en particulier pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et créer davantage d'emplois pour tous. Nous avons besoin que le Conseil poursuive son aide dans ces domaines et dans d'autres.

Je voudrais aborder brièvement la question de la Macédoine. J'ai eu des contacts fréquents avec les dirigeants macédoniens et leur ai donné conseils et encouragements sur la base des modèles que nous avons ensemble mis au point pour la Serbie méridionale.

En ce qui concerne le Kosovo-Metohija, l'aspect le plus important que je veux souligner est que nous sommes actuellement engagés dans une course contre la montre. De plus en plus, deux forces distinctes nous obligent à parvenir à une solution finale au Kosovo-Metohija, à savoir les Albanais de souche du Kosovo-Metohija et, pour d'autres raisons, la communauté internationale qui se lasse d'investir des ressources financières et son énergie aux Balkans. Si l'on doute de cette dernière affirmation, l'on a qu'à observer la forte diminution des ressources financières qui seront accordées l'année prochaine au problème des réfugiés aux Balkans ou à écouter les déclarations faites par divers fournisseurs de contingents qui annoncent le retrait total ou partiel de leurs forces.

Je suis persuadé que nous disposons de moins de temps que la plupart d'entre nous le pensent ou le voudraient pour nous préparer en vue de cette solution finale. Les jours sont donc comptés. Personnellement, je suis convaincu qu'à moins d'accomplir cette année des progrès importants dans les domaines clefs, nous risquons d'être confrontés à de graves difficultés.

Deux tâches fondamentales interdépendantes demeurent au Kosovo-Metohija : le renforcement des institutions et l'édification d'une société véritablement multiethnique. Pour des raisons évidentes, je m'étendrai davantage dans mes observations sur le deuxième aspect plutôt que sur le premier, même si les deux sont essentiels pour parvenir à un succès véritable.

À la différence de la situation à laquelle les groupes ethniques font face en Bosnie, les Serbes du Kosovo n'ont reçu absolument aucune assurance que leur langue, leur culture, leur religion ou leur mode de vie survivront et prospéreront au Kosovo-Metohija. Bien au contraire, tout dépend en fait des caprices du moment et du bon vouloir de la MINUK et de la KFOR, qui n'ont donné aucune assurance pour l'avenir. C'est une faute grave car rien de ce dont les Serbes sont témoins au Kosovo-Metohija ne peut les réconforter de leur l'avenir. La liberté de mouvement, outre dans quelques enclaves, est totalement inexistante. Le retour des réfugiés est quasiment nul et un climat de violence imprègne l'air que respire les Serbes. D'aucuns diront que la situation s'améliore. Ne les croyez pas! Les Serbes et d'autres minorités ont simplement appris les règles du jeu et comment rester à l'abri du danger.

En novembre 2001, j'ai signé avec le Représentant spécial d'alors, M. Haekkerup, un Document commun définissant la façon dont nous devions travailler ensemble pour améliorer la situation au Kosovo-Metohija. Je pense que la clef de notre avenir commun est la pleine mise en œuvre de cet accord en toute bonne foi et de la manière la plus vigoureuse possible. Il s'agit notamment de faire un effort majeur cette année pour favoriser le retour des réfugiés, affronter les extrémistes de tout bord, insister pour qu'une véritable liberté de mouvement s'établisse dans tout le Kosovo-Metohija, s'employer à faire en sorte que les institutions soient opérationnelles; et essayer de retrouver la trace des personnes portées disparues d'un côté comme de l'autre.

Au moment où je m'exprime, la quasi-totalité des 146 détenus albanais restants du Kosovo-Metohija qui avaient été transférés des prisons kosovares en Serbie proprement dite dans les derniers jours de la guerre sont en passe d'être remis à la MINUK, conformément à l'accord conclu avec la MINUK. Un accord annexe permettra aux Albanais du Kosovo-Metohija arrêtés après le 5 octobre 2000 en Serbie proprement dite de demander à purger leurs peines de prison au Kosovo-Metohija. De même, les Serbes qui ont été arrêtés et jugés au Kosovo-Metohija pourront demander à purger leurs peines en Serbie proprement dite. Cela réglera l'un des problèmes clefs qui a longtemps été considéré comme un obstacle à une véritable réconciliation entre les groupes ethniques au Kosovo-Metohija. J'espère que cela sera effectivement le cas.

Je suis ici aujourd'hui pour demander l'aide du Conseil pour évoluer avec vigueur vers une société véritablement multiethnique au Kosovo-Metohija. Les enjeux sont très importants. En Yougoslavie et en Serbie, nous essayons par tous les moyens de surmonter l'héritage du passé et d'avancer vers une société démocratique, axée sur le marché, qui prendra la place qui lui revient au sein de l'Union européenne. Nous sommes toutefois confrontés à des défis immenses du fait des problèmes que nous a légués Slobodan Milosevic, notamment une économie en ruine, la question du Kosovo-Metohija, le fait d'accepter le passé et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la question du Monténégro. Si nous ne parvenons pas à créer une société multiethnique au Kosovo-Metohija, les troubles et les bouleversements qui en résulteront auront des répercussions dramatiques sur la situation politique en

Yougoslavie. Tout au moins, l'on abandonnera les questions économique, démocratique, relatives à l'édification nationale pour embrasser le nationalisme. Au pire, cela risque de renforcer ces forces obscures du désespoir qui ont trop longtemps dominé dans mon pays.

Malgré les difficultés ou les dangers que ce scénario peut présenter, l'avenir du Kosovo-Metohija est en fait aussi mauvais ou peut-être même, pire. Si on permet aux groupes extrémistes de prendre l'avantage, ce sont tous les citoyens du Kosovo-Metohija qui seront les véritables perdants. Ces mêmes groupes extrémistes, qui commettent des attentats à l'explosif contre des autobus transportant des Serbes, tuent aussi d'autres Albanais du Kosovo-Metohija qui ne souscrivent pas à leur extrémisme. Quel type de société aurons-nous si on laisse les extrémistes dominer? Quel genre de relation peut-on avoir avec la Serbie si les Serbes locaux sont chassés du Kosovo-Metohija? Croyez-moi, pour que le Kosovo survive et prospère économiquement, il doit entretenir des rapports positifs et constructifs avec le reste de la Yougoslavie. Sinon, il devra perpétuellement compter sur la générosité de la communauté internationale.

Je voudrais enfin dire un mot sur les relations actuelles entre Belgrade et les Serbes au Kosovo-Metohija. Certains, notamment beaucoup au sein de la communauté internationale, préféreraient édifier un mur de cinq mètres de haut tout autour de la frontière du Kosovo-Metohija pour l'isoler du reste de la Yougoslavie, la théorie étant que les Serbes du Kosovo-Metohija doivent apprendre à vivre à l'intérieur du Kosovo-Metohija. Cette même théorie semble préjuger de l'avenir du Kosovo-Metohija en s'assurant qu'il serait totalement indépendant du reste de la Yougoslavie.

Je voudrais dire avec plus de tristesse que de colère que si les membres de la communauté internationale continuent de construire ce mur, ils réussiront assurément parce qu'incontestablement, ils ont le pouvoir de le faire. Mais pratiquement tous les Serbes qui sont actuellement au Kosovo-Metohija seront de l'autre côté de ce mur, en Yougoslavie et en Serbie, situation qui créera d'énormes pressions sociales pour nous et engendrera la situation invivable au Kosovo-Metohija que j'ai décrite précédemment.

À moins que – ou jusqu'à ce que – les Serbes du Kosovo-Metohija se sentent en sécurité, à l'abri de la violence au Kosovo-Metohija et qu'ils soient sûrs que leurs enfants bénéficieront de toutes les possibilités pour parler leur langue, pour pratiquer leur religion et se déplacer librement, ils voudront être reliés à la Serbie elle-même comme d'autres gens le souhaiteraient n'importe où ailleurs.

Au Centre de coordination, nous avons prouvé, grâce à la campagne en faveur de la participation électorale et maintenant avec le dossier des prisonniers albanais du Kosovo, que nous pouvons jouer un rôle positif. Je demande au Conseil de continuer de nous aider à le faire en œuvrant à nos côtés pour accroître le nombre de retours des réfugiés de Yougoslavie au Kosovo-Metohija, pour assurer la liberté de déplacement de tous au Kosovo-Metohija, pour mettre fin aux confrontations et aux affrontements avec la MINUK et la KFOR à Mitrovica et pour développer un programme complet permettant de retrouver les disparus de tous côtés. C'est la meilleure manière de progresser au Kosovo-Metohija, en Yougoslavie et dans la région dans son ensemble.

Je tiens à attirer votre attention sur la documentation détaillée concernant les résultats de la mise en œuvre du plan de règlement de la crise en Serbie du Sud ainsi que sur ceux de la mise en œuvre du Document commun pour le Kosovo-Metohija de la République fédérale de Yougoslavie et de la MINUK, dont les copies sont mis à la disposition des membres du Conseil. Les copies de deux pièces très importantes sont jointes à ce dossier : l'Accord sur les principes de base applicables à la tenue d'élections municipales partielles en Serbie du Sud et l'Accord conclu entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK sur le transfert des condamnés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Nebojša Čović, Premier Ministre adjoint de la République yougoslave de Serbie et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique sur le Kosovo aujourd'hui. Je salue le Premier Ministre adjoint, M. Čović, présent parmi nous et le remercie de la déclaration qu'il vient de faire. Je tiens également à

remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé extrêmement complet et utile.

L'Irlande souscrit pleinement à la déclaration que va prononcer l'Espagne au nom de l'Union européenne. Je voudrais simplement faire quelques observations qui sont particulièrement importantes pour ma délégation.

Ma délégation félicite le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Michael Steiner, pour le départ très ambitieux et positif de ses travaux. Il s'est inspiré des acquis de ses prédécesseurs. M. Steiner a présenté ces dernières semaines une vision très globale du développement futur du Kosovo basée sur le progrès économique, la primauté du droit et une société juste et équitable pour tous les peuples du Kosovo. Nous invitons tous les dirigeants élus du Kosovo à travailler de concert, notamment avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité (KFOR) afin d'atteindre les objectifs présentés par le Représentant spécial. Une coopération visant à atteindre ces objectifs ne peut que renforcer les perspectives européennes du Kosovo.

L'Irlande se félicite de l'élection par l'Assemblée du Kosovo, le mois dernier, d'Ibrahim Rugova comme Président et de Bajram Rexhepi comme Premier Ministre du Kosovo, ainsi que de la formation du nouveau gouvernement. Ces élections, qui ont mis un terme à une impasse critique au Kosovo, sont vitales pour l'application intégrale de la résolution 1244 (1999). Les élections du Président et du Premier Ministre donnent corps aux vues exprimées par le peuple kosovar lors des élections de novembre dernier. Les difficultés relatives à la participation de la Coalition pour le retour des Serbes du Kosovo au sein du nouveau gouvernement continuent cependant de nous préoccuper et nous invitons les dirigeants serbes du Kosovo à trouver rapidement une issue à cette nouvelle impasse. Nous apprécions grandement les efforts de facilitation déployés à cet égard par le Représentant spécial, M. Steiner – qualifiés, je crois, par M. Annabi d'imaginatifs –, et nous appuyons entièrement le Représentant spécial.

Néanmoins, les dirigeants politiques du Kosovo doivent assumer la responsabilité d'un dialogue politique authentique, tant à l'intérieur des communautés qu'entre les diverses communautés du Kosovo. Nous sommes encouragés de constater qu'il y a eu un certain progrès au niveau municipal et nous attendons l'adoption d'une approche plus constructive et inclusive au niveau le plus élevé à l'approche des élections municipales du 21 septembre.

Il sera essentiel qu'un dialogue significatif entre Pristina et Belgrade prenne forme pour atteindre les objectifs énoncés par le Représentant spécial. Le Document commun signé en novembre dernier par Belgrade et la MINUK constitue un cadre pour de telles discussions, mais il est essentiel maintenant que les dirigeants élus du Kosovo participent au Groupe de travail de haut niveau et renforcent le dialogue.

L'Irlande se félicite de la création d'un comité d'experts conjoints de la MINUK et des autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour traiter des problèmes pratiques sur le terrain relatifs à l'application de l'accord de délimitation des frontières passé entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous espérons que le comité pourra trouver des solutions pratiques pour réduire les tensions dans la zone frontalière.

La lenteur des retours des Serbes du Kosovo demeure inquiétante; le taux des départs dépasse largement celui des retours. L'Irlande encourage une fois de plus la mise en place rapide d'un cadre de mesures économiques et autres afin d'accroître le nombre de ceux qui se réinstallent au Kosovo et qui y restent. Nous avons apprécié les observations faites plus tôt par M. Annabi à cet égard. Le processus de réinstallation est un élément clef du processus de réconciliation dans la province.

L'Irlande se félicite du transfert de tous les prisonniers albanais du Kosovo par les autorités de Belgrade à la MINUK, comme l'a décrit M. Annabi. La détention de ces prisonniers, près de trois ans après la fin du conflit, ne pouvait se justifier et nous espérons que ce transfert aidera les efforts faits pour instaurer un dialogue réel entre Belgrade et Pristina. Que les autorités de Belgrade aient tenu cet engagement élimine un sujet de friction superflu, et constitue une mesure de première importance dans le processus de réconciliation entre les communautés albanaise et serbe au Kosovo.

L'Irlande considère aussi que la lutte contre la criminalité organisée doit représenter une priorité absolue pour les autorités du Kosovo. Sans des mesures destinées à combattre le crime et la violence qui

l'accompagne souvent, la démocratie ne pourra réellement s'établir dans ce pays. La mise en place des conditions nécessaires à une véritable croissance économique sera aussi essentielle pour lutter à long terme contre la criminalité organisée. Le succès économique ne pourra suivre que dans une société fondée sur le respect du droit.

L'Irlande a la ferme conviction que le développement réussi du Kosovo aidera à garantir la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est. L'avenir du Kosovo est en Europe. L'Irlande pense que sa voie – à un rythme que le Kosovo seul pourra déterminer – réside sans aucun doute dans le processus d'intégration européenne. Cela, en retour, dépendra de la création d'une société réellement démocratique et multiethnique. Avec nos partenaires au sein de l'Union européenne, nous continuerons à soutenir une plus profonde intégration ainsi qu'une coopération régionale plus poussée à travers le Pacte de stabilité, et le processus de stabilisation et d'association.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hédi Annabi pour sa mise à jour concernant la situation au Kosovo. Nous nous félicitons aussi de la présence de M. Čović, Vice-Premier Ministre de la République de Serbie, et nous le remercions pour sa déclaration. Nous le remercions aussi de l'exposé détaillé annexé à la copie de sa déclaration, et nous notons avec grande satisfaction les progrès réguliers accomplis vers le règlement définitif des problèmes du Kosovo. Je voudrais ici louer les efforts de toutes les parties dans la consolidation du processus de réconciliation dans le sud de la Serbie.

Ma délégation félicite les parties au Kosovo d'être parvenues à un accord sur le Gouvernement de coalition, et sur le choix de leur Président et de leur Premier Ministre. Le compromis réalisé démontre la bonne volonté exprimée de travailler ensemble en vue de créer un Kosovo démocratique, stable et multiethnique. Sans conteste, cet événement réassure la communauté internationale quant à la forte détermination de toutes les parties de construire un avenir radieux pour toute la population du Kosovo.

Nous souhaiterions aussi exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, pour tous les efforts qu'il a accomplis afin de faciliter le dialogue entre les parties. Nous aurions aimé que M. Steiner fût présent aujourd'hui, pour qu'il puisse faire connaître son point de vue sur les défis que doit affronter le Kosovo, alors que les nouvelles institutions se lancent sur la voie de l'autonomie.

Nous sommes heureux de constater que tous les éléments sont en place pour permettre à l'administration provisoire autonome de commencer son plein fonctionnement, et d'assumer à son tour les pouvoirs exécutifs transférés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La MINUK a jusqu'à présent efficacement rempli ses fonctions au titre du gouvernement provisoire, mais maintenant les rênes sont entre les mains des dirigeants du Kosovo. Nous les encourageons à maintenir l'élan acquis et à montrer qu'ils peuvent gouverner tous les citoyens du Kosovo de façon efficace et équitable.

L'accord réalisé le mois dernier par les dirigeants politiques contient un mélange approprié de tous les ingrédients nécessaires pour garantir la bonne marche des institutions de l'administration provisoire autonome. Nous notons, entre autres, le respect et la promotion des principes démocratiques, la liberté et un traitement équitable pour tous les habitants du Kosovo, sans discrimination; la création de conditions favorables à la réconciliation et à la tolérance entre les différentes communautés; et l'adoption de mesures destinées à promouvoir un développement économique rapide. Toutes ces mesures paraissent prometteuses, mais c'est une chose que de se mettre d'accord sur le papier, et une autre de les mettre en pratique – en particulier dans le cas du Kosovo, où un gouvernement démocratiquement élu fonctionne pour la première fois. Le test, à présent, se fera avec la démonstration par les partis politiques qu'ils ont la volonté de gérer une démocratie parlementaire en fonctionnement.

Tout aussi importante est la situation économique de la province. Jusqu'à présent, les donateurs ont largement contribué à la reconstruction de l'économie. Le Kosovo a besoin du plein engagement de la communauté des donateurs, dans la mesure où il a souffert de décennies de sous-investissement. Nous appelons en conséquence tous les donateurs à maintenir leur assistance à la province. Nous espérons que la demande faite par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, au cours de son récent voyage dans les pays européens, sera suivie de réactions positives.

Nous nous félicitons aussi de la décision de l'administration provisoire autonome d'adopter la législation nécessaire à la création des conditions d'une

économie de marché, et à l'encouragement à l'investissement privé direct. Si le Kosovo veut être capable de se suffire à lui-même, il ne peut pas dépendre uniquement de l'aide étrangère, et d'une seule source de revenus. L'investissement étranger direct offrira à la population de la province des chances nouvelles d'entreprendre des activités lucratives, et cela contribuera aussi positivement à la création d'une société stable. Plus vite les dirigeants adopteront la législation nécessaire, plus vite la province pourra bénéficier des profits qui en découleront. Parallèlement, le fort taux de chômage peut être combattu grâce à la participation des secteurs privé et public, et grâce à un investissement accru.

Une économie florissante permettra aussi de ramener les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leur région d'origine. Un taux élevé de retours ne sera possible que si un environnement sain et sûr est garanti aux communautés minoritaires, et si le droit de propriété leur est rendu. Il incombe aux dirigeants politiques de mettre en oeuvre toutes leurs idées par des mesures constructives en faveur de l'intégration des minorités au sein de la société du Kosovo.

L'élimination totale des armes et munitions de la province est tout aussi importante pour la création d'un environnement sûr pour tous les habitants. À cet égard, nous nous félicitons du programme d'amnistie concernant les armes mis en place par le MINUK et la KFOR pour lutter contre la criminalité organisée. Nous appelons le Kosovo tout entier à coopérer avec la MINUK et la KFOR afin d'éliminer tous les cas de possession illégale d'armes et de munitions.

Enfin, nous encourageons les dirigeants de l'administration autonome provisoire à améliorer le dialogue avec Belgrade, dans la ligne des dispositions du Document commun, signé en novembre 2001. Il certain que le travail en commun avec le Groupe de travail de haut niveau sur des questions pratiques comme la coopération en matière de sécurité et la lutte contre la criminalité organisée, les personnes disparues et les droits des minorités, renforcera certainement la confiance mutuelle. Nous sommes heureux d'apprendre que les autorités yougoslaves ont remis hier au Kosovo tous les détenus albanais qui se trouvaient dans les prisons serbes depuis 1999, en conformité avec l'engagement pris dans le Document commun.

M. Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, à la veille de l'expiration du mandat de votre pays à la présidence de notre Conseil, je voudrais vous remercier de l'organisation de la présente séance, et vous exprimer encore une fois notre appréciation pour les travaux accomplis par votre délégation. Je voudrais également remercier M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général chargé des opérations de maintien de la paix, pour les informations précieuses qu'il vient de nous communiquer. Ma délégation salue la présence parmi nous de M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la Serbie, Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, et le remercie pour sa déclaration.

Les deux dernières séances publiques du Conseil sur le Kosovo nous ont particulièrement permis d'exprimer nos préoccupations sur les questions en suspens, dont, entre autres, l'impasse politique sur le choix d'un Président, d'un Premier Ministre, et la formation d'un gouvernement, ainsi que les problèmes liés à la sécurité et au développement. À présent, ma délégation se félicite de la désignation par l'Assemblée constituante, le 4 mars dernier, de M. Ibrahim Rugova, et M. Bajram Rexhepi, respectivement comme Président et Premier Ministre de la province. Cette décision constitue un important pas en avant dans l'application des résolutions pertinentes du Conseil. Nous attendons avec intérêt la participation de la coalition des citoyens serbes du Kosovo « Retour » (« Povratak ») au Gouvernement, et appuyons M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, dans ses efforts d'organisation des élections municipales en septembre 2002.

Sur le plan de la sécurité, nous saluons l'entrée en vigueur du nouveau programme de remise des armes et des munitions détenues encore illégalement par des Kosovars, moyennant une promesse d'amnistie. Nous lançons un appel à tous les intéressés à coopérer pour la réussite de ce programme.

Le succès de toute oeuvre de stabilisation au Kosovo reste tributaire d'un programme de renforcement des institutions et de réconciliation axée sur la tolérance et le respect mutuel, en prenant en compte les intérêts de tous les Kosovars. Le renforcement de la coopération entre les élus du Kosovo, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités de Belgrade constituera également un gage de confiance pour la poursuite de l'action engagée.

Au plan humanitaire, ma délégation apprécie la constitution d'un consortium interethnique dont le but sera de prendre la relève du Programme alimentaire mondial, le 31 mars 2002. Les six organisations non gouvernementales locales qui constituent le consortium devront bénéficier de l'appui conjoint de la communauté internationale, des élus et des populations du Kosovo.

La question de la délimitation de la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine mérite l'attention. Ma délégation se félicite de l'annonce faite par M. Michael Steiner, le 18 mars dernier, de la création prochaine d'une commission mixte Kosovo-ex République yougoslave de Macédoine, chargée de régler les questions pratiques qui se posent aux habitants des deux côtés de la frontière. Dans cette perspective, nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles privilégient le dialogue en vue d'aboutir à une solution négociée au bénéfice de tous.

Pour terminer, ma délégation se réjouit de la conclusion de la question des Kosovars d'origine albanaise détenus en République de Serbie et encourage les parties à poursuivre les différentes actions en vue de la mise en oeuvre effective des dispositions du Document commun.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je remercie le représentant de la Guinée des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de voir dans cette salle le Vice-Premier Ministre de la Serbie, M. Nebojša Čović. Nous nous félicitons des mesures concrètes qu'il a présentées dans son intervention et qui ont été prises par Belgrade pour faciliter l'application globale de la résolution 1244 (1999). Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé.

La situation au Kosovo évolue rapidement mais, malheureusement, pas toujours – tant s'en faut – dans la direction qui a été déterminée par la résolution 1244 (1999). C'est pourquoi, l'attention de la communauté internationale vis-à-vis du règlement au Kosovo ne doit pas faiblir si nous voulons éviter que cette province ne devienne une tumeur qui ronge l'Europe. Le nouveau directeur de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a, dès le début, réussi sans tarder à mener à bien l'une des tâches importantes qui s'imposaient en débloquant l'impasse politique dans laquelle se trouvait la province du fait que les dirigeants kosovars n'arrivaient pas à s'entendre entre eux pour répartir les portefeuilles les plus importants du Gouvernement autonome provisoire de la province. Toutefois, il est clair qu'avec l'institutionnalisation du pouvoir que l'on a pu constater dans ces organes, nous sommes toujours aussi éloignés de l'objectif principal qui est de garantir la sécurité de la population de la province, en commençant par celle des groupes non albanais.

Nous pensons que les efforts prioritaires des présences internationales au Kosovo doivent surtout être axés sur la mise en place de conditions de sécurité et d'égalité pour tous les habitants de la province, quelle que soit leur appartenance ethnique ou autre. Bien qu'il y ait eu certaines évolutions positives dans ce domaine, les présences internationales au Kosovo continuent néanmoins à avoir beaucoup de problèmes à régler, comme le confirment clairement les faits dont MM. Čović et Annabi ont fait état dans leurs déclarations.

Encore une fois, nous sommes obligés de constater que le retour des réfugiés et des personnes déplacées se prolonge de façon inacceptable. Cette situation remet en cause l'autorité des présences internationales tant auprès de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises qu'auprès de la communauté internationale. Le retour des réfugiés sera un important critère qui indiquera si la province est prête à organiser les nouvelles élections municipales prévues pour septembre.

À cet égard, nous sommes inquiets de constater que Commission européenne a remis à une date ultérieure la conférence des donateurs ayant pour objet de collecter des fonds destinés au programme de retour des réfugiés dans la province. Cette conférence devait avoir lieu en avril et elle a maintenant été repoussée jusqu'en octobre, voire en novembre, après la date prévue pour les élections. Cela diminuera bien entendu les capacités qu'a la MINUK de préparer de façon normale des élections qui soient libres et équitables pour tous ceux qui vivent maintenant au Kosovo ou qui y vivaient auparavant.

Nous sommes également préoccupés de voir que l'acuité du problème des réfugiés et des personnes déplacées est sous-estimée dans le projet de budget de la MINUK pour 2002-2003. Nous savons que la

MINUK a dit à maintes reprises que le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la mise en place de conditions normales de vie pour les minorités nationales sont des priorités pour la Mission. Néanmoins, on voit dans le budget de la MINUK que celle-ci ne demande pas de ressources humaines ou financières supplémentaires à cette fin. Ceci nous étonne et nous espérons qu'il sera possible de redresser d'urgence cette situation.

Parmi les autres tâches prioritaires auxquelles doivent s'atteler la MINUK et la KFOR, il y a, à notre avis, la mise en place de conditions favorables à la création d'une société multiethnique dans la province et, à cette fin, l'instauration d'un dialogue entre les communautés ainsi que de sanctions vigoureuses contre la criminalité et les organisations criminelles, la conclusion de la démilitarisation et du désarmement des anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo et l'exclusion de toute tentative des dirigeants du Corps de protection du Kosovo visant à donner un caractère militaire à cette formation.

Aujourd'hui l'on parle de l'importance de la coopération entre la MINUK et Belgrade. Nous sommes convaincus que Belgrade doit devenir un partenaire de la MINUK pour déterminer les priorités et pour régler les problèmes pratiques liés à la mise en place de conditions de vie normales au Kosovo, dans le contexte d'une application intégrale de la résolution 1244 (1999). Toutes les tâches essentielles, telles que la création d'une base d'économie de marché, la privatisation, la participation du Kosovo aux projets figurant dans le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le retour des personnes déplacées – dont j'ai déjà parlé – toutes ces tâches doivent être exécutées en consultation étroite avec les autorités yougoslaves. Il est important d'intensifier les contacts concrets sur ces questions ainsi que d'autres dans le contexte du Groupe de travail de haut niveau créé par le Document commun du 5 novembre dernier – document qui, bien entendu, doit lui-même être intégralement appliqué.

Compte tenu de l'évolution des événements dont le Conseil n'ignore rien, nous pensons que le moment est venu d'intensifier les efforts communs de la MINUK, de Belgrade et de Skopje pour permettre l'application la plus rapide possible de l'accord de délimitation des frontières entre la République fédérale de Yougoslavie et la Macédoine, datant du 23 février 2001. Nous comptons sur la direction de la MINUK pour prendre des initiatives rapides en ce sens car c'est bien à elle qu'incombe cette initiative.

Nous appuyons les efforts entrepris par la KFOR et la MINUK pour réduire le nombre très important d'armes illicites et de substances explosives qui circulent sans contrôle dans la province; nous voudrions, pour bien faire, que ces armes et ces substances soient confisquées. Toutefois, nous pensons que ces efforts sont insuffisants, compte tenu surtout de l'extrémisme politique très élevé qui règne au Kosovo. En outre, la KFOR et la MINUK doivent assurer un contrôle suffisant du segment kosovar de la frontière qui sépare la République fédérale de Yougoslavie de l'Albanie et de la Macédoine.

Comme le Conseil le sait, les représentants des présences internationales n'excluent pas la possibilité de voir, avec l'arrivée du printemps, les groupes extrémistes albanais de Macédoine intensifier leur activité, grâce à des appuis au Kosovo. Nous espérons que ces questions sont examinées sans relâche par les présences internationales.

La maîtrise de l'extrémisme est un problème aigu, non seulement au Kosovo, mais également au niveau régional. Nous pensons que cela mérite notre attention dans la mesure où il s'agit d'une menace régionale.

Nous pensons que, présentement, les tâches que je viens d'évoquer et qui sont directement liées au fait de contribuer à l'instauration de conditions de vie normales au Kosovo et d'assurer les conditions d'une société multiethnique authentique doivent faire l'objet de tous les efforts de la communauté internationale. Tous ceux qui vivaient au Kosovo doivent pouvoir y mener aujourd'hui une vie normale, dans leurs foyers et coexister normalement en tant qu'êtres humains. En attendant que ces conditions soient réunies, il ne serait pas seulement contre-productif mais franchement dangereux au plan politique de commencer à parler du statut final du Kosovo.

Il existe de nombreux problèmes dans la province, et nous devons les régler d'urgence, et à ce propos, je souscris pleinement aux points développés par le Vice-Premier Ministre Čović. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, a la réputation d'être une personne très dynamique et persévérante qui est en mesure d'obtenir des résultats. Nous espérons que toutes ces qualités seront

activement démontrées au Kosovo, naturellement dans le strict respect de la résolution 1244 (1999).

Nous pensons qu'au mois d'avril, le Conseil de sécurité devrait procéder à une évaluation complète de l'application de cette résolution, avec la participation du Représentant spécial.

M. Tafrov (Bulgarie) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé très précis et très utile. Et je voudrais vous remercier vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le Kosovo, ce mois. Je salue également la présence du Vice-Premier Ministre, M. Nebojša Čović, à la table du Conseil aujourd'hui, et je le remercie pour sa déclaration importante.

La Bulgarie s'associe à l'intervention qui sera faite tout à l'heure par la présidence espagnole, au nom de l'Union européenne. Je ne ferai que quelques brèves observations à titre national.

Mon pays évalue l'élection du Président du Kosovo, M. Ibrahim Rugova, et du Premier Ministre, M. Bajram Rexhepi, ainsi que des autres membres du Gouvernement, le 4 mars 2002, comme un pas encourageant qui peut créer des conditions favorables pour la reconstruction de l'économie dans la province, l'instauration de la primauté du droit et la lutte contre la violence et la criminalité organisée.

La Bulgarie exprime sa gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Michael Steiner, pour sa contribution à la conclusion de l'accord sur la composition du Gouvernement au Kosovo. Nous voudrions l'assurer qu'il pourra continuer à compter sur le plein soutien de la Bulgarie.

Mon pays appelle les dirigeants kosovars nouvellement élus à exercer avec responsabilité les prérogatives qui leur sont dévolues en vertu du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire et la résolution 1244 (1999). Il est important que ces dirigeants respectent les accords internationaux relatifs au Kosovo, notamment l'accord sur la démarcation de la frontière entre le République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie du 23 février 2001, endossé par le Conseil de sécurité par la déclaration présidentielle du 7 mars 2001.

La Bulgarie se félicite de la coopération entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, qui est d'une grande importance pour l'amélioration de la sécurité et le renforcement de la confiance dans toute la région.

À ce propos, je voudrais saluer le transfert des prisonniers albanophones de Belgrade à Pristina, récemment fait, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Vice-Premier Ministre Čović pour le rôle personnel qu'il a joué dans cette décision importante.

Mon pays se réjouit de la décision prise par la MINUK et les autorités macédoniennes de créer une commission mixte entre la MINUK et la République de Macédoine, chargée de régler les problèmes pratiques relatifs à la frontière commune, sur la base des accords existants. La Bulgarie soutient les mesures prises par la MINUK visant à concentrer ses efforts sur la lutte contre la criminalité organisée dans toutes ses formes, notamment le trafic d'êtres humains, le trafic de drogue et le trafic d'armes. Des ressources supplémentaires doivent être consacrées pour améliorer l'efficacité de ces activités. Les dimensions socioéconomiques de ce phénomène peuvent mettre en danger les institutions naissantes ainsi que les relations interethniques déjà très difficiles. La Bulgarie continuera à insister à ce que les circonstances du meurtre cruel de notre compatriote, Valentin Krumov, au Kosovo soient entièrement élucidées et à ce que les criminels soient arrêtés le plus rapidement possible.

Mon pays soutient la communauté internationale dans ses efforts visant à répondre de manière adéquate aux besoins de financement de projets d'importance vitale au Kosovo. À cet égard, nous attendons de la conférence des donateurs qu'elle assure les ressources naturelles, dans le cadre d'engagements concrets concernant les programmes de démocratisation et du retour des réfugiés.

Mon pays souligne l'importance d'une stratégie élaborée par la Commission européenne et par la Banque mondiale, une stratégie qui permettra de diminuer la dépendance du Kosovo de l'aide extérieure et qui, selon nous, devrait privilégier les petites et moyennes entreprises.

La Bulgarie continuera à allouer des ressources, dans la mesure de ses capacités, pour continuer sa participation dans les instruments collectifs de maintien de la paix et la stabilité au Kosovo. Je rappelle que 207 Bulgares font partie de la Force

internationale de police et du contingent militaire dans la KFOR, et 13 autres Bulgares travaillent au Kosovo au sein de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Mon pays a l'intention d'établir une présence diplomatique permanente au Kosovo à travers un bureau de liaison à Pristina.

Au cours des derniers mois, un minimum de tolérance ethnique a pu être constatée dans la province. Nous saluons ce fait positif tout en étant conscients qu'il ne s'agit là que d'une amorce timide, peut-être trop timide, d'un processus certainement difficile. Le Vice-Premier Ministre Čović nous en a parlé très éloquemment. Nous continuerons à soutenir l'émergence d'une société multiethnique au Kosovo, en respectant les principes de la primauté du droit et des droits de l'homme.

Seule la présence de la MINUK et de la KFOR peut permettre de garantir la sécurité et la vie normale de tous les habitants du Kosovo, en collaboration étroite avec les autorités locales. Cette présence est un facteur décisif pour la sécurité au Kosovo. Elle peut encourager le retour au Kosovo des réfugiés et des personnes déplacées appartenant à tous les groupes ethniques.

À cet égard, ma délégation voudrait saluer le programme mis au point par la KFOR et la MINUK – le programme d'amnistie visant à la remise des armes et des munitions illégales, pendant la période d'un mois. Ce programme est un pas positif très important visant à améliorer la sécurité dans la province.

Nous voudrions saluer la décision des autorités de Belgrade de transférer des prisonniers d'origine albanaise à Pristina, comme je l'ai déjà dit. C'est un important geste d'ouverture de la part du Gouvernement fédéral.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que seule la perspective européenne s'agissant de toute la région peut représenter la réponse aux problèmes à long terme du Kosovo.

À ce propos, je voudrais dire que mon pays continuera, au sein du Conseil et ailleurs, à s'employer, en tant que pays voisin, à ce que cet horizon ne demeure pas un horizon, mais devienne réalité dans des délais pas très éloignés.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. Hédi Annabi de son exposé très instructif et complet et je me joins à mes collègues pour saluer ces deux événements positifs : la formation du gouvernement autonome et, bien sûr, le transfert des détenus au Kosovo.

Nous tenons également à remercier le Vice-Premier Ministre, M. Čović, de sa déclaration, qui contient, à notre avis, plusieurs idées importantes. Je consacrerai l'essentiel de ma déclaration d'aujourd'hui à répondre à certains des points abordés par M. Čović ce matin. J'aimerais citer quelques paragraphes de sa déclaration :

Il a dit :

> « En ce qui concerne le Kosovo-Metohija, l'aspect le plus important que je veux souligner aujourd'hui est que nous sommes actuellement engagés dans une course contre la montre. De plus en plus, deux forces distinctes nous obligent à parvenir à une solution finale au Kosovo-Metohija, à savoir les Albanais de souche du Kosovo-Metohija et, pour d'autres raisons, la communauté internationale, qui se lasse d'investir des ressources financières et son énergie aux Balkans. Si l'on doute de cette dernière affirmation, l'on a qu'à observer la forte diminution des ressources financières qui seront accordées l'année prochaine au problème des réfugiés aux Balkans ou à écouter les déclarations faites par divers fournisseurs de contingents qui annoncent le retrait total ou partiel de leurs forces.
>
> Je suis persuadé que nous disposons de moins de temps que la plupart d'entre nous ne le pensent ou ne le voudraient pour nous préparer en vue de cette solution finale. Les jours sont donc comptés. Personnellement, je suis convaincu qu'à moins d'accomplir cette année des progrès importants dans les domaines clefs, nous risquons d'être confrontés à de graves difficultés. »

C'est là une déclaration très ferme de la part du Vice-Premier Ministre. Je pense qu'il nous incombe, en tant que membres du Conseil, d'examiner si oui ou non nous partageons cette analyse. Si nous la partageons, pourquoi? Et si ce n'est pas le cas, également, pourquoi?

Cela m'amène à un point que je souhaitais aborder au sujet du débat d'aujourd'hui : j'estime que dans l'examen de la question du Kosovo, nous avons à faire à un vrai paradoxe. C'est en effet une question que nous examinons plus régulièrement que n'importe quelle autre question : nous tenons des séances régulières une fois par mois pour discuter de la situation au Kosovo – je crois, d'ailleurs, que le présent débat est le quinzième sur le sujet – mais ce que nous avons eu jusqu'à présent, c'est 15 instantanés de la situation, sans indication claire de la tendance vers laquelle nous nous orientons au Kosovo. Je pense qu'il est important que nous définissions cette orientation, compte tenu notamment de ce qu'a dit le Vice-Premier Ministre, M. Čović.

J'ajoute que si nous ne le faisons pas, la presse s'en chargera pour nous; les médias donneront leur propre analyse des résultats que nous obtenons au Kosovo. Je voudrais justement citer à ce propos deux analyses qui ont été faites récemment. La première a été diffusée hier par la station de radio allemande *Deusche Welle*. Je cite :

> « Trois ans après que l'OTAN s'est associée aux rebelles albanais pour expulser les forces yougoslaves de la province scissionniste du sud de la Serbie, le Kosovo est devenu un étrange protectorat occidental, avec des rêves à moitié réalisés et des lendemains difficiles. Il reste une région anéantie, malgré l'intervention de l'OTAN – et peut-être en partie à cause d'elle, selon le point de vue d'où l'on se place. Le Kosovo, province la plus méridionale de la Serbie, contient une population à majorité albanaise de souche, avec une minorité de Serbes, qui continue de s'amenuiser; il héberge également temporairement quelque 46 000 hommes de l'OTAN. Leur présence, héritage des bombardements de l'alliance militaire qui durèrent 78 jours et commencèrent il y aura trois ans dimanche prochain, a apporté quelque stabilité à la région, mais pas de miracles. »

J'aimerais citer aussi cet éditorial du *Washington Post*, intitulé « The Kosovo Measure » et daté du samedi 16 mars.

> « Comme l'Afghanistan, le Kosovo est un pays profondément appauvri, ravagé par la guerre et qui connaît encore des tensions résiduelles entre ses différents groupes ethniques. Il est intéressant, par conséquent, de prendre la mesure de ce que la reconstruction a nécessité jusqu'à présent et ce qui est encore nécessaire. L'OTAN a commencé avec une force de maintien de la paix de 60 000 hommes; aujourd'hui, elle a encore 36 000 hommes déployés ».

Je note que la *Deusche Welle* parle de 46 000 hommes. L'éditorial poursuit :

> « Soixante nations ont envoyé du personnel militaire ou civil dans cette province des Balkans et les seuls programmes civils ont nécessité 2 milliards de dollars depuis 1999 ».

Le *Washington Post* compare ensuite la situation avec celle de l'Afghanistan :

> « Tout cela pour une province à peu près de la taille du Connecticut, d'environ 2 millions d'habitants, et qui est proche de riches pays européens. L'Afghanistan, qui est 60 fois plus grand que le Kosovo, contient une population 13 fois plus importante et souffre d'une pauvreté beaucoup plus grande et de dommages de guerre beaucoup plus importants, n'a rien reçu de semblable en promesses de contributions. Seuls 4,5 milliards de dollars ont été promis jusqu'à présent, et le mandat de la petite force de maintien de la paix internationale qui s'y trouve expire dans quelques mois. »

À l'évidence, si nous ne nous chargeons pas nous mêmes de faire notre propre analyse de ce que nous avons réalisé ou non au Kosovo, nous aurons à faire avec les analyses d'autres parties. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il serait utile, dans ces débats mensuels, de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble de notre action au Kosovo. À ce propos, nous voudrions revenir sur deux points que nous avons abordés au cours du dernier débat de janvier. Premièrement, nous avions parlé de la nécessité de procéder à un examen périodique des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En effet, la MINUK est peu ordinaire en ce sens qu'elle dispose d'un mandat à perpétuité alors que les autres opérations de maintien de la paix doivent opérer dans des délais précis.

Deuxièmement, nous avions souligné également la nécessité d'élaborer progressivement une bonne stratégie de sortie pour le Kosovo car, compte tenu des observations faites par le Vice-Premier Ministre, si

nous voulons être sûrs de partir dans de bonnes conditions, il faut prendre dès maintenant les mesures pour le faire.

À cet égard, j'ai trouvé très encourageantes les observations faites par l'Ambassadeur Lavrov à la fin de son intervention. Si j'ai bien compris l'interprétation, il a dit que le moment était peut-être venu de procéder à une revue d'ensemble de la question, par exemple, pendant le mois d'avril. Nous espérons que nous pourrons, au cours de ce tour d'horizon, bénéficier de la présence de M. Steiner au Conseil. Comme notre collègue de Maurice l'a dit tout à l'heure, nous serions très heureux de pouvoir bénéficier de la présence de M. Steiner pour cette revue d'ensemble. Par ailleurs, nous espérons qu'au cours de ce tour d'horizon, nous aborderons également un point laissé en suspens dans le dossier du Kosovo : le règlement final du statut futur du Kosovo.

Nous savons tous, je pense, qu'au paragraphe 11 e) de la résolution 1244 (1999), le Conseil appelle la MINUK à « faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet ». Les Accords de Rambouillet ont été signés le 18 mars 1999. En vertu de ces Accords, nous étions censés, trois ans après l'entrée en vigueur, avoir formulé un mécanisme de règlement définitif de la question du Kosovo. Ce délai de trois est arrivé à échéance le 18 mars 2002 – il y a neuf jours. Peut-être que lorsque nous nous rencontrerons en avril pour ce large tour d'horizon nous pourrions essayer de savoir ce qu'il est advenu de ce calendrier fixé il y a trois ans.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Votre présidence de ce mois a été caractérisée, Monsieur le Président, par des débats publics sur des questions très importantes. Je voudrais remercier M. Hédi Annabi de sa déclaration très instructive sur l'évolution de la situation depuis le 25 février. Je voudrais également souhaiter très chaleureusement la bienvenue à M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie et le remercier de la déclaration très détaillée qu'il a faite au Conseil sur l'évolution récente de la situation au Kosovo et dans les Balkans.

Ma délégation s'estime satisfaite que l'Assemblée du Kosovo ait entériné, le 27 février dernier, l'élection à la présidence d'Ibrahim Rugova ainsi que la formation d'un gouvernement au Kosovo présidé par M. Bajram Rexhepi, conformément à l'accord de coalition du 4 mars. Cela est une première initiative importante dans l'application de la résolution 1244 (1999), en vue de forcer l'impasse politique qui dure depuis trop longtemps. Cela permettra aux entités provisoires du Kosovo de s'atteler aux tâches respectives qui leur ont été confiées, conformément au Cadre constitutionnel. Cela renforcera également le dialogue culturel entre les nombreux partis politiques présents au Kosovo, comme l'a dit M. Annabi, lorsqu'il a parlé de la constitution d'un gouvernement de coalition comprenant des représentants de tous ces partis à l'exception d'un, qui a décidé de ne pas se joindre à la coalition, mais qui a exprimé son désir d'y participer. Nous espérons que ce vœu se réalisera le plus rapidement possible.

C'est un sujet de satisfaction également que ces administrations provisoires soient amenées à devenir des ministères. Dans le même temps, nous espérons que tous les groupes et les principales ethnicités bénéficieront d'une représentation égale et équitable au sein du gouvernement, afin que la stabilité puisse régner dans ces institutions. Il n'est que juste que nous prenions en considération les préoccupations qui ont été soulevées par le Vice-Premier Ministre de la République yougoslave de Serbie, ce qui devrait promouvoir une certaine stabilité au Kosovo, conformément aux accords de novembre 2001.

Je voudrais redire l'importance que nous attachons à la situation sécuritaire à la lumière de ces évolutions positives. Il faudra redoubler d'efforts pour instaurer les conditions propices à la coexistence entre toutes les composantes de la société au Kosovo, ainsi qu'à l'amélioration des relations entre toutes les communautés, renforçant ainsi le processus de réconciliation. Cela contribuera à établir une situation sécuritaire et politique équitable et à déboucher sur un développement économique et social continu pour tous les habitants du Kosovo.

En ce qui concerne l'idée proposée par le Vice-Premier Ministre d'ériger un mur de cinq mètres séparant le Kosovo de la Yougoslavie, je la trouve très étrange, d'autant que nous vivons à une époque qui a rejeté l'édification de murs comme celui de Berlin et qui a salué sa destruction. Comment pourrions-nous accepter à présent l'édification d'un nouveau mur dans cette région?

Nous saluons également l'initiative du transfert vers Pristina des prisonniers albanais grâce aux efforts du Gouvernement yougoslave et plus particulièrement à ceux du Vice-Premier Ministre Čović.

Nous voudrions également souligner la question des différentes minorités ethniques au Kosovo. Elles doivent être représentées de façon équitable dans la vie politique si nous voulons vraiment que la sécurité et la stabilité règnent au Kosovo. À cet égard, je suis heureux de constater la baisse du nombre des assassinats, comme l'a fait remarquer M. Annabi, ainsi que les mesures prises aux fins d'une deuxième amnistie sur les armes au Kosovo. Si ces événements ont coïncidé avec la formation du nouveau Gouvernement et promouvront la sécurité au Kosovo, ils ne résolvent pas pour autant la question de savoir si ces conditions prévaudront, notamment au vu de l'extrémisme préconisé par certains. Nous devons trouver une réponse à cette question cruciale.

Nous appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, depuis qu'il a pris la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour maintenir l'état de droit et appliquer dans son intégralité la résolution 1244 (1999). Nous espérons pouvoir entendre en avril prochain un exposé détaillé de M. Steiner sur la direction réelle que prend la situation au Kosovo ainsi que sur l'évolution sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation voudrait, à son tour, vous remercier de la présente réunion sur le Kosovo qui est la troisième depuis le début de l'année.

À cet égard, ma délégation voudrait partager les observations combien pertinentes de l'Ambassadeur de Singapour quant à la nécessité de procéder à un moment donné à une évaluation d'ensemble de la situation.

Ayant dit cela, nous nous félicitions et accueillons la présence parmi nous du Vice-Premier Ministre de la Serbie dont nous avons suivi avec une attention soutenue le message. Le Cameroun a, en tous cas, pris bonne note de sa demande d'une aide multiforme en vue de la création d'une société multiethnique au Kosovo. En d'autres formes, d'une aide multiforme de la communauté internationale pour la préservation de l'existence du Kosovo.

Nous voudrions remercier M. Annabi du rapport extrêmement détaillé qu'il nous a présenté au début de nos travaux sur les dernières évolutions au Kosovo. La position du Cameroun sur la question du Kosovo a été présentée ici même, le 21 janvier et le 25 février. Nous avons indiqué, à cette occasion, qu'il y avait un certain nombre d'actions qui nous semblaient prioritaires à entreprendre, si l'on voulait consolider les quelques acquis qui se dessinaient dans le sens de la renaissance de la vie au Kosovo, et ces actions nous semblaient s'orienter dans trois directions : le renforcement de la sécurité, le désarmement de toutes les bandes armées et l'incitation au retour de toutes les minorités. Ces actions – nous avons insisté là-dessus – nous semblaient prioritaires et elles nous le semblent toujours aujourd'hui car elles sont de nature à préserver l'existence même du Kosovo laquelle passe par son unité.

Nous nous félicitons des avancées dont nous a parlé M. Annabi, enregistrées ce mois-ci dans le sens de ces actions prioritaires. La première de ces avancées, la plus importante sans doute, c'est la formation d'un gouvernement de coalition. Il s'agit là d'un acte extrêmement important et qui montre que le message des élections du 17 novembre 2001 a enfin été entendu. Et ce message, nous n'avons cessé de le dire chaque fois qu'il nous a été donné de prendre la parole sur la question du Kosovo, ce message était que pour gouverner au Kosovo, il faut non pas l'exclusion mais l'inclusion. Il faut nécessairement être ensemble. Il faut une coalition rassemblant toutes les composantes. Et c'est pour cela que nous voudrions inviter toutes les parties, notamment la Coalition du retour, à participer à ce gouvernement en désignant des représentants.

Nous félicitons M. Steiner pour les efforts déployés, et surtout pour les trésors d'imagination auxquels il a recours pour que nous en arrivions à ce résultat.

Nous invitons tous les États de la région à respecter aussi tous les accords territoriaux. Ceci est indispensable si l'on veut maintenir la paix et la sécurité dans la région.

Nous voulons saisir cette occasion pour déplorer les actes de violence et de criminalité qui sèment encore terreur et désolation au sein de la population.

C'est pour cela que nous nous félicitons de la lutte engagée contre la criminalité grâce à la règle du 18 mars (2002/6). Nous voulons enfin saluer outre la deuxième amnistie pour les armes, le transfert des prisonniers au Kosovo.

Voilà les quelques remarques en guise de contribution que la délégation du Cameroun a cru devoir faire dans le cadre du débat public de ce matin consacré à la question du Kosovo.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Vice-Premier Ministre, M. Čović, et de remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, qui a présenté comme d'habitude un exposé très utile et très riche d'informations. Ma délégation s'associe à la déclaration que l'Espagne va faire tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Je serai donc relativement bref.

Comme d'autres, nous nous félicitons de l'évolution très positive de la situation intervenue depuis notre dernière réunion sur le Kosovo. Nous saluons en particulier l'élection du Président et du gouvernement par l'Assemblée du Kosovo. C'est un pas important en avant, pour le Kosovo et pour la sécurité régionale. Comme d'autres également, je voudrais féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Steiner, d'avoir assuré cet accord et de s'être efforcé de parachever le processus en assurant la participation serbe au Gouvernement. Il est clairement de l'intérêt de la communauté serbe de jouer pleinement son rôle dans cette entreprise. L'Administration autonome provisoire doit travailler dans l'intérêt de toutes les communautés, et la meilleure façon d'y arriver est que la communauté serbe participe. Nous invitons instamment toutes les communautés à s'entendre au plus vite sur cette participation. Je voudrais dire aussi que cela sera une étape importante. Je me félicite vivement de ce que M. Hédi Annabi a dit sur l'intention du Représentant spécial de fixer des repères, point sur lequel le Royaume-Uni insiste depuis un certain temps dans les débats successifs du Conseil.

Nous nous félicitons également du deuxième fait nouveau positif que d'autres ont mentionné, à savoir le transfert de prisonniers albanais du Kosovo des prisons serbes à la garde de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). C'est un pas important vers l'établissement de la confiance entre les communautés ethniques. Je voudrais également ici même féliciter le Vice-Premier Ministre, M. Čović, et la MINUK pour leur rôle dans ce transfert. Nous attendons avec intérêt l'achèvement du processus d'examen des peines.

Le dialogue entre Belgrade et Pristina, qui devrait inclure dès que possible des représentants du nouveau Gouvernement provisoire, est essentiel à la stabilité régionale. Les deux parties doivent continuer à participer de façon constructive afin de représenter au mieux les intérêts de toutes les communautés. Ces intérêts consistent notamment à progresser aussi rapidement que possible vers la mise en application des engagements contenus dans le Document commun de novembre 2001. Il faut en particulier une coopération étroite sur la question du retour des personnes des communautés minoritaires déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Si je peux le dire en sa présence, le Vice-Premier Ministre, M. Čović, a un rôle central à jouer dans ce processus, et nous attendons avec impatience la poursuite et l'intensification de la coopération de son Centre de coordination avec la MINUK et le nouveau Gouvernement provisoire.

Je n'ai pas à m'excuser de revenir maintenant aux problèmes de l'extrémisme, du terrorisme et de la criminalité organisée, thème sur lequel le Royaume-Uni ne cesse d'insister dans ses déclarations au Conseil. Il s'agit là de problèmes régionaux auxquels il faut trouver des solutions régionales. Nous nous félicitons de la coopération actuelle entre les ministres de l'intérieur, les forces de police et d'autres acteurs. Mais elle doit être intensifiée pour s'assurer que les criminels n'aient nulle part où aller. Nous appuyons l'investissement continu de la MINUK dans ses capacités en matière de maintien de l'ordre, et en particulier dans les mesures visant à lutter contre la criminalité organisée. Nous souhaitons vivement que le nombre d'officiers du Service de police du Kosovo continue à être augmenté et qu'en même temps on réduise le nombre d'officiers de police internationaux. Nous nous félicitons également des mesures prises pour améliorer la spécialisation des officiers de police de la MINUK dans des domaines tels que la criminalité organisée.

Je conviens avec le Vice-Premier Ministre, M. Čović, que les deux domaines clefs sur lesquels nous devons faire porter nos efforts sont la création d'institutions et d'une société pluriethnique. Je ne suis pas sûr de trouver très encourageante l'image de

l'Ambassadeur Lavrov, « le cancer de l'Europe » (*supra*), mais c'est manifestement une chose que nous devons tous essayer désespérément d'éviter. Il va sans dire que pour y arriver, nous devons, en tant que Conseil, reconnaître l'importance d'un dialogue opérationnel et efficace entre Belgrade et Pristina et envoyer un message énergique de soutien aux efforts du Représentant spécial qui a déjà bien commencé son nouveau travail. Je suis heureux de dire qu'à mon avis, le sentiment général qui se dégage du débat d'aujourd'hui reflète bien ces deux points.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi et souhaite la bienvenue au Vice-Premier Ministre Čović au Conseil et le remerciant de l'exposé qu'il nous a fait.

Nous nous félicitons nous aussi du succès du peuple du Kosovo et de ses dirigeants politiques dans la formation d'un nouveau Gouvernement. Le Représentant spécial, M. Steiner, mérite des félicitations particulières pour sa contribution à la conclusion de cet accord.

Nous encourageons le Président Rugova, le Premier Ministre, M. Rexhepi, et le Président de l'Assemblée, M. Thaci, à traiter des nombreuses questions difficiles auxquelles le Gouvernement sera maintenant confronté. Leurs premières déclarations exprimant l'attachement du nouveau Gouvernement à la primauté du droit, à la réforme économique, au renforcement de la sécurité et, ce qui est très important, aux droits des minorités sont encourageantes. Nous avons besoin de voir des résultats, et nous les exhortons à donner suite à ces déclarations.

Nous nous félicitons particulièrement du transfert hier, de la Serbie au Kosovo, de détenus albanais du Kosovo. C'est une excellente nouvelle. Nous félicitons le Vice-Premier Ministre, M. Čović, le Représentant spécial, M. Steiner, et tous ceux qui ont contribué à rendre possible cette percée très importante. Nous espérons que cette mesure attendue depuis longtemps favorisera une amélioration de l'atmosphère des relations ethniques au Kosovo et contribuera à dégager un consensus sur d'autres questions cruciales pour tous les Kosovars, comme la réforme économique.

À cet égard, à l'instar d'autres délégations, nous sommes déçus que les Serbes du Kosovo aient jusqu'à maintenant refusé de participer au Gouvernement. Il est foncièrement dans l'intérêt de tous les Serbes du Kosovo de participer. L'un des principaux défis qui se posera au nouveau Gouvernement consistera à créer un climat de confiance qui rassurera les Serbes et les autres minorités, et encouragera les retours et la réconciliation. Il semble que nous soyons tous d'accord pour dire que cela doit être l'un des objectifs de ce processus, et un rôle visible des Serbes au sein du Gouvernement est nécessaire pour qu'il soit atteint. Nous appuyons fermement les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Steiner, pour encourager une participation constructive des Serbes du Kosovo dans les institutions gouvernementales. Je souhaite encourager vivement le Vice-Premier Ministre à poursuivre ses efforts constructifs pour susciter cette participation également, et pour décourager toute idée de créer des institutions serbes parallèles.

Mon gouvernement continue de penser que la privatisation et d'autres priorités économiques sont maintenant cruciales pour accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La croissance économique et l'investissement sont en fin de compte les meilleures bases pour reconstruire un Kosovo démocratique et multiethnique, et pour jeter les fondements de l'avenir.

Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Commissaire de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Feller, et nous appuyons ses efforts pour renforcer le Service de police du Kosovo et pour poursuivre la lutte contre la criminalité organisée. Je tiens à appuyer vigoureusement ce qu'a dit l'Ambassadeur Eldon concernant la criminalité et le terrorisme.

Il y a certainement encore beaucoup à faire, mais je dois dire que nous sommes encouragés par les progrès que le Représentant spécial, M. Steiner, et la MINUK ont été en mesure de réaliser au cours du mois écoulé. Il y a eu des avancées importantes. Le Représentant spécial bénéficie de notre plein appui. Nous attendons avec impatience de l'entendre personnellement très bientôt.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous voulons d'abord souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre serbe, M. Čović, et à M. Annabi, et les remercier des renseignements qu'ils nous ont communiqués. Ces renseignements nous ont permis d'avoir une vision plus complète de ce qui se passe sur le terrain.

Au cours du mois écoulé, plusieurs événements importants sont survenus pour l'avenir du Kosovo et de

la région en général. Nous souhaitons en souligner quatre qui, à notre avis, sont particulièrement pertinents pour les débats du Conseil.

Premièrement, en ce qui concerne la formation du Gouvernement du Kosovo, nous tenons à mettre en lumière l'accord conclu ces derniers jours entre les dirigeants des principales parties du Kosovo et le Représentant spécial du Secrétaire général. Cet accord a permis de faire progresser la formation du nouveau Gouvernement après plusieurs mois d'efforts. Nous sommes convaincus que les nouveaux dirigeants seront conscients de la responsabilité historique qui leur incombe concernant la création d'une société multiethnique fondée sur des principes démocratiques. Nous les exhortons à concentrer leurs efforts sur la création des nouvelles institutions, qui garantiront une base solide en vue du débat à venir sur le statut définitif du Kosovo.

Nous sommes préoccupés par la réaction de la coalition serbe au sujet de sa participation au Gouvernement. Nous espérons qu'elle acceptera les options présentées par le Représentant spécial, M. Steiner, et qu'elle n'assujettira pas sa participation au Gouvernement à la création d'un ministère. Nous demandons au Vice-Premier Ministre, M. Čović, d'intervenir dans ces négociations pour garantir la participation serbe à la nouvelle structure gouvernementale.

Deuxièmement, s'agissant de l'échange de prisonniers entre Belgrade et le Kosovo, nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Gouvernement de Belgrade et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur les prisonniers de guerre. Cet accord a mené hier au transfert au Kosovo de plus de 146 prisonniers albanais qui se trouvaient en Serbie. C'est là une preuve de bonne volonté, et de la relation de coopération qui a été établie entre la MINUK et le Gouvernement de Belgrade, dont M. Čović est l'un des principaux architectes.

Troisièmement, je voudrais parler de la création du comité mixte sur les affaires frontalières. Nous soulignons la création du comité d'experts sur les affaires frontalières, après la signature d'un accord entre la MINUK et le Gouvernement macédonien. Le travail de ce comité permettra de chercher des solutions appropriées aux problèmes qui se présentent actuellement avec les paysans et les éleveurs, tout en tenant compte de l'Accord de démarcation de la frontière signé l'an dernier par les Gouvernements yougoslave et macédonien. Nous estimons que le travail de ce comité devra être porté en temps opportun à la connaissance des nouvelles autorités du Kosovo, en vue d'éviter les malentendus et de veiller à ce que toutes les parties se conforment aux décisions qu'il aura prises.

Quatrièmement, s'agissant des relations entre la MINUK, Belgrade et le Gouvernement du Kosovo, la Colombie a toujours insisté sur la nécessité que des relations de coopération transparentes soient établies, et qu'il y ait une coopération efficace entre les autorités de Belgrade, le nouveau Gouvernement du Kosovo et la MINUK par l'entremise du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous profitons de la présence du Vice-Premier Ministre Čović, qui a été un élément fondamental dans le renforcement des relations entre son Gouvernement et la MINUK, pour souligner la nécessité d'un rapprochement avec les autorités du Kosovo. Nous reconnaissons qu'il y a encore diverses questions sur lesquelles les positions des deux Gouvernements sont opposées, mais nous sommes convaincus qu'avec l'aide du Représentant spécial, ils parviendront à trouver des terrains d'entente et des moyens permettant d'aplanir les divergences existantes. Seuls des efforts concertés des dirigeants permettront de créer une société multiethnique au Kosovo, dans laquelle il y aura des garanties pour tous les citoyens.

Enfin, nous appuyons la proposition de la délégation de la Fédération de Russie voulant de procéder à un bilan complet des succès et des échecs de la MINUK au cours des trois dernières années.

M. Levitte (France) : À mon tour, je voudrais adresser de très chaleureuses salutations à M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de Serbie et Président du Centre de coordination conjoint yougoslave et serbe pour le Kosovo. Je me réjouis de la participation d'un éminent responsable politique yougoslave chargé des questions kosovares à notre débat d'aujourd'hui.

Je remercie également M. Hédi Annabi pour son exposé, qui met en évidence les succès remportés par les Nations Unies au Kosovo depuis notre dernière séance publique du 25 février. Ces succès sont d'autant plus notables qu'ils ont été obtenus en peu de temps.

La France souscrit bien entendu à la déclaration détaillée que le Représentant permanent de l'Espagne fera tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Je

me prononcerai donc sur les questions auxquelles nous attachons une importance particulière à titre national.

L'élection de M. Ibrahim Rugova à la présidence du Kosovo et la mise en place d'un gouvernement de coalition, sous la conduite de M. Bajram Rexhepi, constituent les développements les plus marquants de ces dernières semaines. Que M. Rugova et M. Rexhepi soient félicités pour leur élection. Il convient également de saluer la contribution personnelle de M. Michael Steiner à ce succès.

L'accord politique conclu sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général permet de donner vie au Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire. Il convient que les élus de la Coalition « Povratak » jouent tout leur rôle dans le Gouvernement autonome, où le Cadre constitutionnel leur a donné une place à part entière, et à l'Assemblée du Kosovo, où ils constituent une force politique importante. Ils ont cette responsabilité à l'égard de leurs électeurs, mais aussi à l'égard du Kosovo tout entier, qui doit trouver son épanouissement dans l'application de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel. À cet égard, nous soutenons les démarches du Représentant spécial pour sortir du blocage actuel.

Un travail d'une ampleur considérable attend le Gouvernement kosovar. L'administration du Kosovo au quotidien est désormais de son ressort. Le gouvernement doit donc s'impliquer avec minutie, et sans tarder, dans le détail des tâches de gestion. Le bien-être de toute la population dépend de la qualité de son jugement et de la justesse de ses décisions. Cet enjeu justifie qu'il assume pleinement les responsabilités qui lui ont été dévolues par le Cadre constitutionnel.

Dans l'exercice de ses fonctions, il importe aussi que le Gouvernement kosovar soit guidé par le souci de l'intérêt général. L'action publique doit être conduite au bénéfice de tous les habitants, y compris de ceux qui appartiennent à des minorités. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'en assurera en application des dispositions du Cadre constitutionnel et de la résolution 1244 (1999).

Tout doit être fait pour améliorer le sort des membres des communautés minoritaires au Kosovo. Dans cette perspective, le développement économique et le renforcement de la sécurité seront déterminants pour abaisser le taux d'émigration trop élevé constaté parmi eux.

Parallèlement, par sa portée symbolique et ses implications humaines, le dossier des retours devra continuer à faire l'objet d'une attention soutenue. Nous attendons des responsables kosovars d'origine albanaise qu'ils coopèrent activement avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à tous les niveaux, y compris au niveau local, pour que les projets en cours puissent être menés à bien. La mobilisation de tous au service de cette cause est nécessaire. À cet égard, nous avons noté avec appréciation l'appel lancé par M. Rexhepi à Kamenica en faveur de la libération de l'intolérance et de l'intégration des minorités vivant dans les enclaves. Il faut poursuivre dans cette voie et faire en sorte que des résultats tangibles soient au rendez-vous.

Plus généralement, il est important que l'accord conclu le 5 novembre dernier entre M. Haekkerup et M. Čović soit entièrement appliqué. Nous en voyons aujourd'hui les fruits, avec le transfert des derniers détenus albanais de Serbie vers le Kosovo. Le règlement de cette affaire constitue un succès incontestable, qui illustre l'utilité d'une concertation étroite et confiante entre la MINUK, les élus kosovars et les responsables yougoslaves compétents sur les questions pratiques d'intérêt commun. Nous nous réjouissons à la perspective de voir M. Čović continuer à s'investir dans la mise en oeuvre de l'accord du 5 novembre par la voie du dialogue avec la MINUK et bientôt, nous l'espérons, avec les institutions de l'autonomie provisoire.

L'accord conclu à Belgrade le 14 mars dernier, sous l'égide de M. Javier Solana, à propos des relations entre la Serbie et le Monténégro contribuera à renforcer la stabilité en Europe du Sud-Est et à rapprocher cette région de l'Europe. Il convient de se féliciter du courage politique des signataires, qui est exemplaire. Cet accord ne modifie pas l'identité et la personnalité internationale de l'État. Par conséquent, les obligations et les droits internationaux qui portent sur la République fédérale de Yougoslavie ou qui la concernent continueront de s'appliquer à l'État commun Serbie et Monténégro, notamment la résolution 1244 (1999).

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer, je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil de sécurité pour remercier

M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général chargé des opérations de maintien de la paix, des informations qu'il nous a communiquées. Je voudrais remercier tout particulièrement le Vice-Premier ministre de la République de Serbie, M. Nebojša Čović, qui nous a adressé un message très clair : le temps presse et il est nécessaire d'entreprendre deux tâches qui ne peuvent être remises à plus tard – la mise en place des cadres institutionnels eux-mêmes et l'édification d'une société multiethnique.

Au début du mois, l'Assemblée du Kosovo a ratifié l'accord conclu par les principales parties et relatif à la formation d'un Gouvernement autonome provisoire, dirigé par le Président Ibrahim Rugova et le Premier ministre, Bajram Rexhepi. Le Mexique se félicite de ce résultat, qui permettra de transférer les compétences de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux institutions provisoires, conformément à la résolution 1244 (1999). Ceci contribuera assurément à stabiliser la région. Dès lors, une étape critique s'amorce – dont l'objectif consiste à transférer le plus rapidement possible les responsabilités du Gouvernement aux autorités locales dans le cadre des dispositions constitutionnelles en vigueur. Nous devons cependant être pleinement conscients qu'il y a encore un long chemin à parcourir, que nous espérons franchir en peu de temps.

La province continue d'être l'une des régions les plus arriérées de l'Europe sur le plan économique, et des mesures restent à prendre afin de mettre en place un état de droit qui permettra de combattre efficacement la criminalité organisée et de promouvoir la croissance économique. À cet effet, il faudra que tous les acteurs concernés fassent preuve de volonté et de maturité politique. Un Kosovo harmonieux implique l'instauration d'un climat de confiance entre tous les habitants de la province et exige que l'on renonce aux rancoeurs du passé. C'est là une condition impérative pour mettre pleinement en application les concepts de démocratie et de respect des droits de la personne. La confiance qui existera entre tous les groupes sociaux, sans exclusion ni ingérences extérieures, sera la base d'un Kosovo prospère et fort parce qu'uni.

Le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers témoignera des progrès réalisés dans cette voie. Nous avons pris bonne note des démarches entreprises par la MINUK pour assurer le retour dans la province des Albanais kosovars qui étaient détenus dans des prisons serbes et des mesures qui seront prises afin d'obtenir la libération de ceux dont les peines ont été considérées comme non justifiées.

La communauté internationale suit avec intérêt l'action de la MINUK et d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, ainsi que des organisations de sécurité régionales, qui au Kosovo ont donné un exemple de coopération stratégique en vue d'édifier une paix durable. Le Mexique encourage la MINUK et les autres instances internationales présentes dans la province à poursuivre leurs efforts désintéressés et fructueux en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de la proposition faite par certaines délégations pour que dans le courant du mois d'avril M. Steiner expose au Conseil les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne les problèmes relatifs à la frontière avec la Macédoine.

Le Mexique prend note du document relatif aux premières mesures qui redéfinissent les relations entre la Serbie et le Monténégro, signé le 14 mars à Belgrade, notamment dans la mesure où il se rattache à la résolution 1244 (1999).

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, à l'instar de mes collègues qui m'ont précédé, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé.

La délégation chinoise se félicite de la présence parmi nous de M. Čović, Vice-Premier Ministre de la République yougoslave de Serbie. Nous le remercions de son importante déclaration, et appuyons ce qu'il a dit.

Nous pensons que les priorités principales actuelles au Kosovo sont, d'une part, le renforcement des institutions et, d'autre part, la mise en place d'une société réellement multiethnique.

Dans sa déclaration, le Vice-Premier Ministre Čović a souligné que tous les détenus d'origine albanaise ont été remis par la Serbie à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Cela facilitera la réconciliation nationale et renforcera la confiance mutuelle. Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par M. Čović à cet égard.

Ces derniers temps, la situation au Kosovo a, dans l'ensemble, été stable. Des progrès sont accomplis

s'agissant du processus politique et du développement économique. En particulier, les différents partis du Kosovo se sont entendus sur la constitution d'un gouvernement de coalition. Nous nous félicitons de ces progrès. Néanmoins, nous ne pouvons faire abstraction du fait que la criminalité transfrontière organisée et le trafic des armes soulèvent de graves préoccupations.

Il n'y a eu aucune amélioration notable dans l'évolution de la situation en matière de sécurité dans les zones où les réfugiés appartiennent à l'ethnie minoritaire et les retours des membres des groupes minoritaires sont lents. Nous espérons que la MINUK renforcera sa coopération avec Belgrade afin de s'attaquer aux problèmes que j'ai déjà cités.

Nous espérons que le gouvernement de coalition du Kosovo, avec l'aide de la MINUK, appliquera strictement la résolution 1244 (1999) afin de créer au Kosovo une société harmonieuse et pluriethnique.

La délégation chinoise se félicite des efforts déployés à Skopje, avec le concours de M. Steiner, pour mettre en place une commission mixte de spécialistes, chargée de régler les questions liées à la frontière. Nous espérons que cette commission jouera un rôle de premier plan en assistant les deux parties dans l'application de la résolution 1244 (1999). Sur la base de l'accord relatif à la démarcation des frontières, signé entre les Gouvernements de la Macédoine et de la République fédérale de Yougoslavie, il sera effectivement possible de s'attaquer aux questions pratiques liées à la frontière entre Pristina et Skopje, facilitant ainsi l'instauration de conditions de vie normales pour la population sur le terrain.

Nous soulignons également que des déclarations récemment faites ont des incidences négatives sur la cohabitation pacifique entre les pays de la région et nuisent à la stabilité du Kosovo et de l'ensemble de la région. Cela a suscité l'attention de la communauté internationale. Nous espérons que de tels faits ne se reproduiront pas.

Pour terminer, nous espérons que les parties concernées mettront vraiment en oeuvre la résolution 1244 (1999) et continueront d'oeuvrer en faveur de la paix, de la stabilité et du développement économique dans la région des Balkans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Norvège.

La Norvège apprécie la présente participation aujourd'hui du Vice-Premier Ministre Čović en tant que l'un des principaux protagonistes des efforts déployés au Kosovo et éminent représentant des dirigeants démocratiques de Belgrade, avec lesquels mon pays entretient d'excellentes relations.

Comme les autres délégations, nous nous félicitons de l'élection d'un Président et d'un Gouvernement provisoire au Kosovo comme une étape majeure dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Pour que les structures du Kosovo soient vraiment opérationnelles, la coopération entre les élus, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et Belgrade est nécessaire.

La Norvège encourage l'instauration du dialogue entre la Coalition pour le retour, le Représentant spécial du Secrétaire général, M Steiner, et les dirigeants kosovars pour garantir la pleine participation des Serbes du Kosovo aux structures du Gouvernement provisoire. Il importe que Belgrade s'y associe, et nous encourageons M. Čović à travailler de façon constructive avec les dirigeants serbes du Kosovo pour parvenir à une solution qui profitera à tous les Serbes du Kosovo.

La Norvège se félicite du rôle actif et constructif qu'a joué Belgrade ces derniers mois et qui a été démontré une fois encore hier avec la libération des Albanais du Kosovo détenus dans les prisons serbes.

La coopération entre la MINUK et les autorités yougoslaves peut toutefois s'intensifier. Le Groupe de travail de haut niveau devrait servir de mécanisme de dialogue constructif entre les dirigeants démocratiquement élus de Pristina et Belgrade.

La diminution générale des actes de violence et des assassinats au Kosovo au cours de l'année écoulée invite à l'optimisme, mais pas à l'autosatisfaction. La situation en matière de sécurité que connaissent les minorités ethniques continue d'être un motif de préoccupation. Le renforcement de l'ordre public au Kosovo est nécessaire. Ce n'est pas seulement une question qui concerne les minorités mais c'est une question qui touche toutes les couches de la population kosovare.

La criminalité organisée et le trafic illicite sont une source de préoccupation, non seulement pour le Kosovo mais pour la région et l'ensemble de l'Europe.

La Norvège appuie l'initiative prise par M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, s'agissant de conférer des pouvoirs étendus à la police de la MINUK pour combattre la criminalité organisée au Kosovo. Nous appuyons également le programme d'amnistie du Représentant spécial en faveur des anciens combattants et nous invitons les dirigeants du Kosovo à travailler avec la MINUK à son succès.

Le retour des personnes déplacées reste un grave problème. Il faut redoubler d'efforts pour réunir les conditions d'un retour durable. Cela permettra de mesurer l'attachement des dirigeants kosovars à la sauvegarde des droits humains de tous les habitants du Kosovo. L'engagement de la communauté internationale sera également nécessaire pour favoriser le retour des membres des groupes minoritaires.

La Norvège souligne que le Gouvernement nouvellement élu du Kosovo doit respecter l'accord relatif à la démarcation des frontières du 23 février 2001. Les élus de l'Assemblée du Kosovo, ainsi que le Gouvernement provisoire doivent respecter strictement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et le Cadre constitutionnel.

La Norvège se félicite de l'accord auquel le Monténégro et la Serbie sont parvenus sur un arrangement constitutionnel entre les deux Républiques. L'accord contribue à la stabilité régionale et prouve que les négociations politiques peuvent déboucher sur des arrangements mutuellement acceptables. Il contribue également à un climat plus stable propice à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Par l'intermédiaire du Secrétariat, je voudrais exprimer à M. Steiner l'appui de la Norvège pour les efforts qu'il déploie, et nous attendons avec intérêt de le voir ici au Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, Malte, Chypre, la Turquie, l'Islande et le Liechtenstein souscrivent à cette intervention.

Nous nous félicitons de la participation de M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la Serbie, à cette réunion du Conseil.

L'Union européenne se félicite de l'élection du Président du Kosovo, M. Ibrahim Rugova, par l'Assemblée du Kosovo et de la formation d'un gouvernement, ce qui représente un important pas en avant dans l'application de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999). L'Union pense que ces nouvelles institutions assumeront pleinement les fonctions qui leur sont dévolues par le Cadre constitutionnel pour l'autoadministration provisoire. Nous félicitons le Représentant spécial, M. Steiner, de sa médiation couronnée de succès, qui a permis de trouver un accord sur la formation du Gouvernement. De même, nous appuyons son intention d'organiser des élections municipales le 21 septembre.

Nous espérons que l'on réglera la question de la participation de la Coalition Povratak au gouvernement. Povratak a un rôle crucial à jouer dans la formation des nouvelles institutions du Kosovo.

L'Union européenne souscrit à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général de relever les défis consistant à jeter les bases d'un développement économique; à créer une culture politique fondée sur l'état de droit, notamment la lutte contre la criminalité organisée et la violence; et à construire une société équitable et juste qui permette à tous de vivre dans la dignité. L'Union européenne invite toutes les parties à coopérer pleinement avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR pour la réalisation de ces objectifs.

La lutte contre la criminalité organisée et la violence demeure particulièrement importante pour l'Union européenne. Le droit de vivre sans peur est une condition fondamentale de l'enracinement de la démocratie au Kosovo. Nous appuyons tous les efforts visant à éliminer la criminalité organisée et la violence et nous nous félicitons de la récente adoption d'un règlement qui permettra d'enquêter avec plus d'efficacité sur les activités criminelles. Nous attendons les nouvelles réglementations destinées à combattre les délits économiques, qui entravent la création d'une économie efficace.

L'Union européenne continue d'appuyer la pleine application du Document commun de coopération entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie, signé en novembre dernier. Nous espérons qu'il y aura des progrès substantiels dans tous les domaines envisagés dans ce cadre. Nous saluons l'annonce que tous les prisonniers albanais du Kosovo détenus en République de Serbie ont été renvoyés au Kosovo. Ce fait illustre parfaitement l'efficacité d'une telle coopération.

Nous espérons également que la coopération entre les représentants élus du peuple du Kosovo, la MINUK et Belgrade permettra de créer un climat de sécurité et la liberté de déplacement pour toutes les communautés, ce qui est indispensable pour augmenter le nombre de retours au Kosovo des Serbes déplacés.

L'Union rappelle la nécessité de respecter pleinement l'accord frontalier entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie signé en février 2001. L'Union se félicite de la décision prise par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, et le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine de créer un comité mixte chargé des problèmes pratiques sur le terrain qui pourraient découler de l'application de cet accord frontalier. Nous attendons les nouvelles mesures qui permettront de renforcer la coopération policière entre la MINUK et l'ex-République yougoslave de Macédoine dans la lutte contre la criminalité organisée.

Nous avons réaffirmé que l'objectif principal du peuple du Kosovo est son intégration dans l'Union européenne. Mais, pour que le Kosovo ait un avenir européen, il devra être une société multiethnique et démocratique fondée sur l'état de droit, qui assure la dignité et la liberté de déplacement à toutes les communautés. Nous encourageons les nouvelles institutions provisoires, ainsi que les dirigeants des communautés, à faire tout leur possible pour atteindre ces objectifs, avec l'aide de la MINUK, de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble.

L'Union européenne demeure déterminée à appuyer politiquement et économiquement le Kosovo. Nous sommes de loin le principal contributeur à la reconstruction de la province. Nous fournissons une aide en matière de politique et de gestion monétaires, fiscales et économiques, ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des capacités locales.

Nous voudrions saisir cette occasion de nous féliciter des progrès accomplis dans l'ex-République yougoslave de Macédoine s'agissant d'appliquer l'Accord-cadre, ainsi que du succès de la réunion des donateurs organisée au début du mois à Bruxelles par la Commission européenne et la Banque mondiale.

L'Union européenne est fermement convaincue que centrer les énergies de la région sur le développement économique, la réforme institutionnelle et l'intégration européenne est la meilleure manière d'assurer la stabilité et de venir à bout du conflit.

Je voudrais terminer en disant que nous restons déterminés à poursuivre l'aide économique dans le cadre du processus de stabilisation et d'association conformément à la politique actuelle de conditionnalité, qui repose sur la conformité escomptée aux normes européennes.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Vice-Premier Ministre à faire quelques remarques additionnelles.

M. Čović (Yougoslavie) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier d'avoir convoqué cette réunion d'aujourd'hui. Je suis très heureux qu'une question ait été posée aujourd'hui – même si elle était indirecte – à propos de la participation de la Coalition Povratak au sein du Gouvernement du Kosovo. Nous sommes, à l'évidence, conscients du fait que la décision incombe aux députés de la Coalition Povratak. Ces derniers souhaitent être de véritables partenaires; ils ne veulent pas servir de façade. La manière dont la question de leur participation leur a été présentée les a laissés perplexes. Les députés de Povratak ont déclaré n'avoir pas même été consultés et ne pas être parvenus à un accord à cet égard.

Comme le Conseil le sait, on ne leur même pas proposé de signer l'accord de coalition pour le Gouvernement du Kosovo. Néanmoins, M. Steiner a eu ensuite plusieurs entretiens avec les députés de Povratak, qui estiment qu'il leur faudra d'autres consultations. Ils pensent également qu'il convient de préserver leur unité et qu'on ne doit pas tenter de les diviser. Des efforts visant à diviser la coalition en diverses factions ont été faits, dans la conviction que cela serait la manière la plus rapide d'obtenir des résultats.

Les députés de Povratak n'ont été informés de l'accord passé avec les dirigeants albanais qu'après sa signature. De même, ils n'ont été informés de la répartition des portefeuilles ministériels au sein du Gouvernement qu'après l'attribution de tous les portefeuilles. Nous devons essayer de comprendre leur point de vue, car les Serbes vivant au Kosovo ont eu une expérience très différente de ceux qui ont quitté le Kosovo, et ils ont des opinions différentes. Je tiens à dire très clairement que ni Belgrade ni moi n'avons jamais eu l'intention d'empêcher la participation des députés serbes au Gouvernement du Kosovo. Leur participation est bloquée par la situation au Kosovo.

Il est important de rappeler qu'il y a trois fois plus de Serbes du Kosovo en Serbie et au Monténégro – personnes déplacées à l'intérieur du territoire et réfugiés – qu'au Kosovo lui-même. Je dis cela pour étayer ma déclaration sur le fait qu'ils ont des points de vue différents de ceux qui sont restés au Kosovo.

Afin d'aider les Serbes à survivre au Kosovo au sein d'une société véritablement multiethnique, il est absolument essentiel que nous fassions des progrès substantiels dans le nombre des retours. J'ai entendu, et je reconnais pleinement la validité des arguments avancés par le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, et je suis prêt, lors de mon retour à Belgrade, à consulter les représentants de Povratak afin qu'ils clarifient encore leur position. La décision finale, toutefois, leur incombera.

Néanmoins, étant donné leurs réelles préoccupations, je note qu'il sera nécessaire, en échange, de leur fournir des garanties spécifiques que tout sera fait pour améliorer le retour des Serbes et des non-Albanais dans leurs foyers au Kosovo. Nous ne devons pas laisser les questions de sécurité dominer le processus de retour, ni être exploité pour décourager des rapatriés potentiels. Les autorités de Belgrade sont tout à fait prêtes à fournir à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et à la KFOR toute l'assistance nécessaire afin de régler ces questions, et d'améliorer le processus de retour.

Pour terminer, les représentants de Povratak sont reconnaissants pour le poste de Ministre de l'agriculture qui leur a été offert. Toutefois, ils m'ont demandé de transmettre le message au Conseil selon lequel ce portefeuille n'a aucune importance quant à l'avenir et à la survie des Serbes au Kosovo. Je demande donc l'assistance et le soutien du Conseil pour faire de notre mieux, ensemble, pour les encourager à entrer au Gouvernement du Kosovo. Nous ne pouvons réussir si nous ne coopérons pas très étroitement à cet égard. Nous sommes à la disposition du Conseil, et je souhaiterais assurer les membres que nous ferons tout notre possible, sans exercer de pressions injustifiées.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.